

# La déclaration de performance extra-financière

EXERCICE 2022



Chers collaborateurs,

Je suis ravi de vous présenter la Déclaration de Performance Extra-Financière de My Money Group et de partager avec vous les progrès réalisés en matière de durabilité, de responsabilité sociale et environnementale et de gouvernance d'entreprise.

Nous sommes fiers de notre engagement et des progrès réalisés tout au long de l'année.

Tout d'abord My Money Group a fait le choix d'une mission forte et porteuse de sens : Entreprendre ensemble pour faire avancer et aboutir vos projets. Cette mission est le fruit d'un travail collaboratif qui reflète parfaitement nos valeurs d'adaptation, d'entrepreneuriat, de performance et de cohésion qui nous guident quotidiennement.

Cette mission s'inscrit pleinement dans la stratégie RSE que nos équipes ont formalisée au cours de l'année 2022. Nous avons souhaité la placer au cœur de notre modèle d'affaires en l'intégrant pleinement à notre stratégie d'entreprise et en en faisant un pilier de développement.

Afin de définir notre stratégie RSE, nous avons mené des dialogues avec nos parties prenantes et nous nous sommes fixés des objectifs sociaux et environnementaux en ligne avec les Objectifs de Développement Durable de l'ONU. Notre stratégie repose sur 4 piliers stratégiques :

- Nous nous engageons pour la société et pour nos collaborateurs en cultivant l'épanouissement, la bienveillance et en favorisant l'engagement sociétal
- Nous agissons pour des pratiques éthiques en œuvrant dans nos pratiques de façon loyale et éthique.
- Nous nous investissons pour la planète en mesurant et réduisant notre empreinte environnementale.
- Nous innovons pour accompagner nos clients et partenaires dans leur transition environnementale à travers un conseil de qualité et des offres innovantes.

Toutes ces réalisations n'auraient pas été possible sans l'engagement et le travail remarquable de l'ensemble des collaborateurs de My Money Group que je tiens à remercier chaleureusement ainsi que nos partenaires et clients pour leur confiance et fidélité.

Enfin je tiens à remercier le Conseil d'Administration et ses membres pour leur soutien, leur temps et leur partage d'expertise sur l'ensemble de ces sujets.

Je vous souhaite une excellente lecture.

# LES TEMPS FORTS DE 2022

JANVIER

## Financi'Elles

Nous avons rejoint le réseau Financi'Elles qui est la première fédération de réseaux de promotion de la mixité intra-entreprises du secteur financier. Ce réseau a pour mission de contribuer à améliorer et surtout accélérer l'accès des femmes au sommet des organisations du secteur de la finance.

Les entreprises sont en première ligne pour assurer l'égalité.

Notre Groupe rejoint Financi'Elles pour faire avancer les lignes dans le domaine de la mixité et de la parité professionnelle.



AVRIL

## Journée de la Terre

Semaine dédiée au développement durable et à la sensibilisation de nos collaborateurs via des quiz et un partage d'éco gestes.

Animation d'une MasterClass sur le climat à nos collaborateurs d'Antoine Denoix, CEO Axa.

22 avril 2022  
Journée de la Terre

Aujourd'hui ensemble, prenons des résolutions qui changeront notre demain.



MAI

## Course - Enfant sans cancer

Participation de nos collaborateurs à la course "Enfant sans cancer" organisé par l'association "Imagine For Margo" sur le parvis de la Défense, pour accélérer la recherche contre les cancers pédiatriques. 40 entreprises ont récolté plus de 220 000€ de dons.



MARS

## Journée de la femme

Les collaborateurs ont eu la chance de pouvoir échanger avec Virginie Delalande autour des préjugés, des stéréotypes, du handicap... Ils ont pris la pose pour montrer leur solidarité avec le thème international. #BreakTheBias



MAI

## My Climate School

Lancement officiel de My Climate School chez MMG. Une expérience de formation en ligne pour impliquer davantage nos collaborateurs sur les sujets environnementaux.

« Avec My Climate School, j'ai aimé le côté « c'est pas sorcier » qui dédramatise le sujet : c'est amusant d'apprendre en 7 minutes, surprenant de découvrir les conséquences de certaines de mes habitudes et ça m'a donné envie de bouger mes curseurs.

Caroline

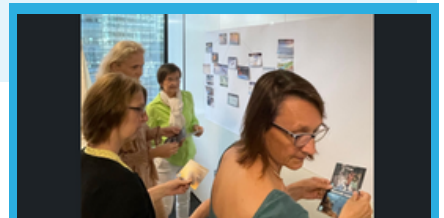
»



JUIN

## Fresque du climat et ambassadeurs

Première Fresque du Climat pour les ambassadeurs RSE de MMG dans nos locaux à Nantes et à Paris.



# LES TEMPS FORTS DE 2022

JUILLET

## Début de My Green Team

Première réunion de nos ambassadeurs RSE pour promouvoir les actions de sobriété, la participation aux MasterClass, les actions et créer de la cohésion autour des sujets liés au climat et à l'environnement.

**MyGreenTeam**  
Réseau d'ambassadeurs engagés pour l'environnement

SEPTEMBRE

## Mix My Group

Elle By MMG imaginé en 2021 par Andreea Manuela Danci, Kwatar Adlani et Charlotte Donadieu Leroy pour favoriser la diversité et la mixité devient Mix My Group.

**MIXmygroup**  
Le réseau diversité et mixité de mymoneygroup

SEPTEMBRE

## Formation des animateurs de la fresque du climat

Une vingtaine de collaborateurs ont été formés dans la joie et la bonne humeur pour devenir animateurs de la Fresque du Climat.

Ils auront la mission, à leur tour, de sensibiliser à travers cette fresque nos équipes aux enjeux climatiques.



## Octobre Rose

My Money Group s'est engagé à nouveau pour #OctobreRose à travers plusieurs initiatives : Collectes, défis photos, course solidaire et MasterClass avec l'association Seintinelles. Plus de 4 000 km ont été parcourus grâce à la mobilisation de nos collaborateurs, 3 674 € ont été reversés à la Ligue Contre le Cancer et 5 000 € à l'institut Curie.

OCTOBRE



NOVEMBRE

## Café Joyeux

A l'occasion de la semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes en situation de Handicap, nous avons reçu Thomine de Bournet lors d'une MyMasterClass afin d'échanger sur l'initiative des Café Joyeux qui sont Des cafés-restaurants qui emploient et forment des personnes en situation de handicap mental et cognitif.

Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes en situation de Handicap 2022



mymoneygroup

## La journée mondiale du climat

A l'occasion de la journée mondiale du climat le 8 décembre, nous avons organisé une MasterClass animée par Antoine Poincaré, Vice-Président d'Axa Climate School, sur la COP 27 qui s'est déroulée du 6 au 18 Novembre 2022.

DÉCEMBRE

8 décembre  
Journée Mondiale du Climat

Agir aujourd'hui pour préserver demain !



mymoneygroup

# Table des matières

1	<b>La déclaration de performance extra-financière</b> 8 L'environnement réglementaire 12 Le périmètre de déclaration 13 Présentation de My Money Group 15 Valeurs et identité du Groupe
2	<b>Notre modèle d'affaires</b> 21 Un modèle créateur de valeurs 24 Nos métiers 27 My Money Group au sein de l'industrie bancaire 29 Perspectives stratégiques
3	<b>Risques et enjeux extra-financiers</b> 42 Pilier 1 : Employeur Engagé 51 Pilier 2 : Partenaire Éthique 64 Pilier 3 : Acteur Climatique 74 Pilier 4 : Prêteur Innovant
4	<b>Taxonomie</b> 78 Informations requises au titre de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (dit « Taxonomie ») et du règlement délégué (UE) 2021/2178
5	<b>Note Méthodologique</b> 86 Rappels et informations générales
6	<b>Annexe</b> 94 Rapport de l'organisme Tiers Indépendant



# 01 La déclaration de performance extra-financière

# 1

## L'environnement réglementaire

### Les bases légales du dispositif de déclaration de performance extra-financière (DPEF)

Le dispositif de déclaration de performance extra-financière (DPEF) s'est substitué depuis l'exercice clos le 31 décembre 2018, au rapport sur la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) afin de permettre une communication dynamique et adaptée à chaque acteur économique.

L'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 a en effet assuré la transposition en droit interne français de la directive européenne « RSE » (directive 2014/95/UE relative à la publication d'informations extra-financières par les entreprises) et défini le contenu et le champ de la déclaration de performance extra-financière. Cette ordonnance a notamment revu le périmètre des sociétés concernées et simplifié le dispositif de vérification des informations publiées pour se concentrer sur les grandes entreprises. Par ailleurs, les filiales sont désormais exonérées sur une base individuelle dès lors que leurs informations sont présentées par leur société mère, de façon consolidée.

La société Promontoria MMB (« la Société »), maison mère du groupe My Money Group, se trouve ainsi assujettie, en sa qualité de compagnie financière holding, aux obligations d'informations relatives à sa performance extra-financière car dépassant au niveau consolidé les seuils fixés par l'article R.225-104 du Code de commerce.

Le périmètre de la présente déclaration de performance extra-financière correspond en conséquence à celui de la consolidation financière de Promontoria MMB tel que présenté ci-après et avec les limites présentées au niveau de chaque indicateur dans la note méthodologique.

Par voie de conséquence, les obligations énoncées aux articles L.225-102-1 et L.511-35 du Code monétaire et financier (modifié par l'ordonnance n°2020-1142 du 16 septembre 2020), R.225-104 (modifié par le décret n°2020-1742 du 29 décembre 2020) R.225-105-1 du Code de commerce (modifiés par le décret n° 2017-1265 du 9 août 2017) s'appliquent à Promontoria MMB en qualité de société consolidante déclarante ainsi qu'aux entités entrant dans son périmètre, formant ensemble « My Money Group » (le Groupe).

La société Promontoria MMB a désigné KPMG S.A. en qualité d'organisme tiers indépendant chargé de vérifier, conformément aux dispositions de l'article R.225-105-2 du Code de commerce, la conformité de la présente déclaration de performance extra-financière ainsi que la sincérité des informations contenues pour l'exercice 2022.

La présente déclaration est annexée au rapport de gestion consolidé relatif à l'exercice 2022, de Promontoria MMB soumis à la validation du conseil d'administration de la Société déclarante, le 26 avril 2023.

### Le contenu de la déclaration et démarche

Conformément aux exigences liées à la déclaration de performance extra-financière, la Société présente ci-après son modèle d'affaires ainsi que les principaux risques et enjeux extra-financiers liés à ses activités.

My Money Group a souhaité renforcer sa démarche de responsabilité extra-financière en la plaçant au plus près de ses activités. A cet effet, le Groupe a réalisé en 2022 sa matrice de matérialité, afin d'identifier les risques extra-financiers auxquels il est exposé sur l'ensemble de sa chaîne de valeur.

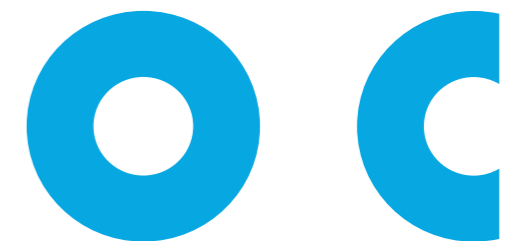
Cette démarche est complémentaire des cartographies des risques déjà suivies par le Groupe (risque stratégique, risque de crédit, risque financier, risque opérationnel et de non-conformité, etc.) conformément à la réglementation bancaire qui lui est applicable.

**L'ensemble de la démarche est détaillé dans la partie III. 4. Perspectives Stratégiques de ce document. La démarche d'identification des enjeux et risques extra-financiers a été réalisée en quatre étapes :**

- **définition du périmètre des enjeux et risques extra-financiers** : identification de risques et enjeux pouvant avoir un impact significatif sur le Groupe, ou que le Groupe fait porter sur la société au sens large. Cette identification a été faite à

partir des résultats du reporting « RSE » du groupe, des enjeux du secteur, des sujets globaux émergents ainsi qu'à partir d'une liste d'enjeux RSE issus de l'ISO 26000, et en concertation avec les différentes directions du groupe. Ce travail a permis d'assurer la cohérence des risques identifiés avec le secteur d'activité, les implantations géographiques et les principaux enjeux du Groupe.

- **priorisation** des enjeux et risques extra-financiers à travers des entretiens parties prenantes internes et externes.



- **évaluation des risques** : chaque risque a fait l'objet d'une évaluation selon une approche homogène à celle déployée par la direction des risques du Groupe. Tous les risques ont ainsi été approchés sur deux critères : le niveau de risque inhérent à la survenance du risque et le niveau de maîtrise de ce risque.

- **hiérarchisation des risques** : sur la base des évaluations réalisées, ont été identifiés et hiérarchisés, en concertation, plusieurs risques extra-financiers prioritaires qui sont repris dans la présente déclaration. La cartographie des risques du groupe (RCSA)

est revue et validée annuellement par les Dirigeants effectifs puis par les Conseils d'Administration de chaque société de My Money Group sur recommandation du Comité des Risques.

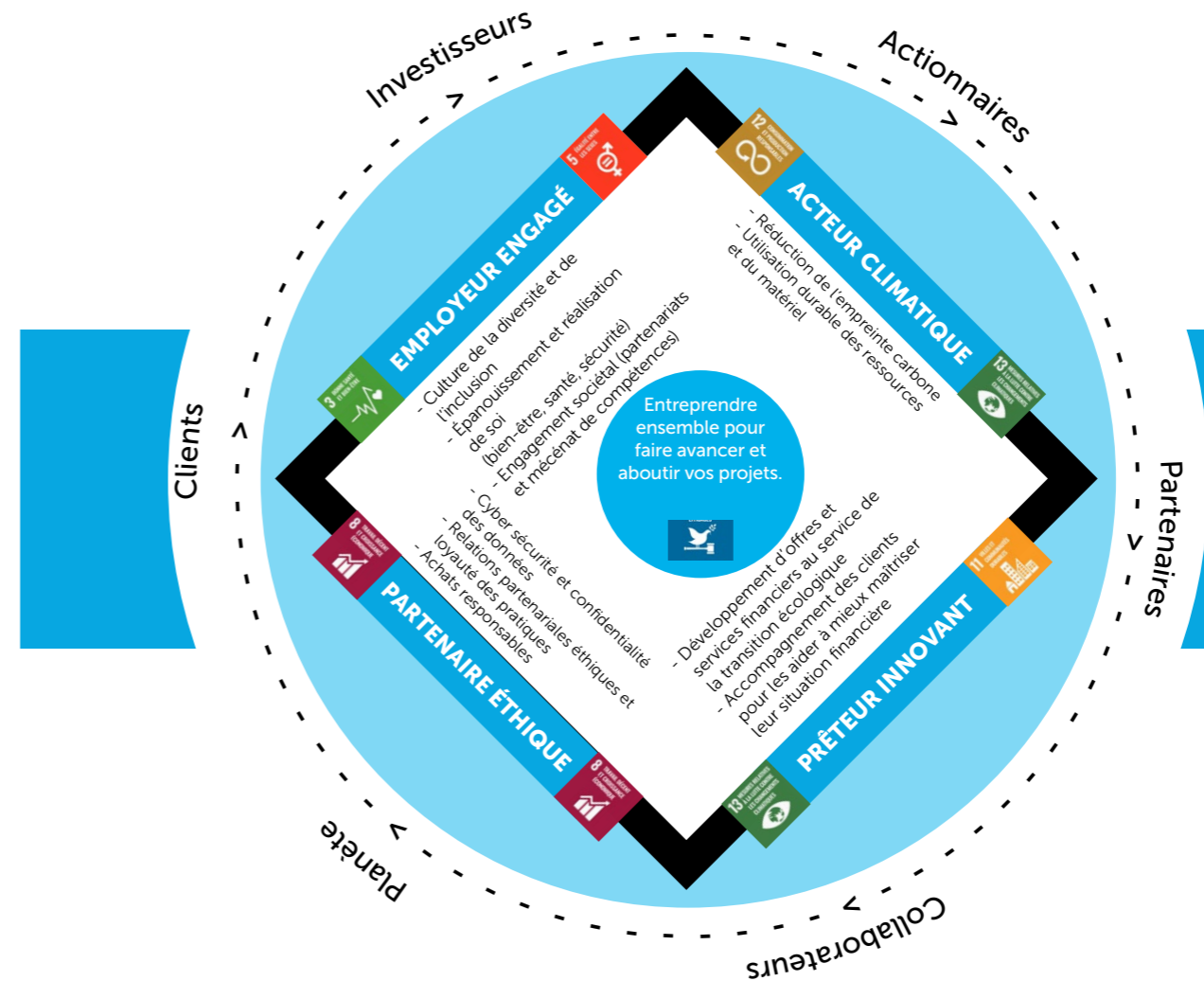
Pour se prémunir des risques et des enjeux ainsi identifiés, le Groupe s'appuie sur des politiques existantes ou mises en place en 2022, ainsi que sur des initiatives ciblées, partie intégrante de sa stratégie RSE, ayant conduit à des actions générales ou spécifiques, dont les modalités et les résultats sont exposés dans le présent document.

Les informations sont développées ci-après sous quatre piliers, regroupant les principaux risques et enjeux extra-financiers auxquels est confronté le Groupe, en termes sociaux, sociétaux et environnementaux.

- **Employeur Engagé** : Ce volet social présente la politique sociale interne du Groupe mise en œuvre afin d'attirer et de conserver des collaborateurs talentueux, les accompagner tout au long de leur carrière et leur permettre d'évoluer.

Le Groupe veille, par un dispositif de formation ambitieux, à s'assurer que ses collaborateurs sont formés pour garantir le plus haut niveau de service, la diffusion de ses valeurs et de son éthique, mais également leur développement personnel.

- **Partenaire Ethique** : Ce volet reprend les risques et enjeux liés aux activités et aux environnements de marché. Exposé aux nouvelles dynamiques de l'industrie financière, le Groupe poursuit son adaptation aux nouveaux modes de consommation de produits bancaires, notamment à travers la digitalisation. Soucieux de distribuer ses produits dans le respect des réglementations et de ses règles de conduite en termes d'éthique et de valeurs, le Groupe s'inscrit comme un acteur bancaire responsable.
- **Acteur Climatique** : Le volet environnemental traite des enjeux liés à l'environnement, de la mesure de l'empreinte carbone du Groupe ainsi que de l'utilisation durable des ressources et du matériel.
- **Prêteur Innovant** : Le volet traite des enjeux liés à l'accompagnement des clients et des partenaires dans leur transition environnementale.



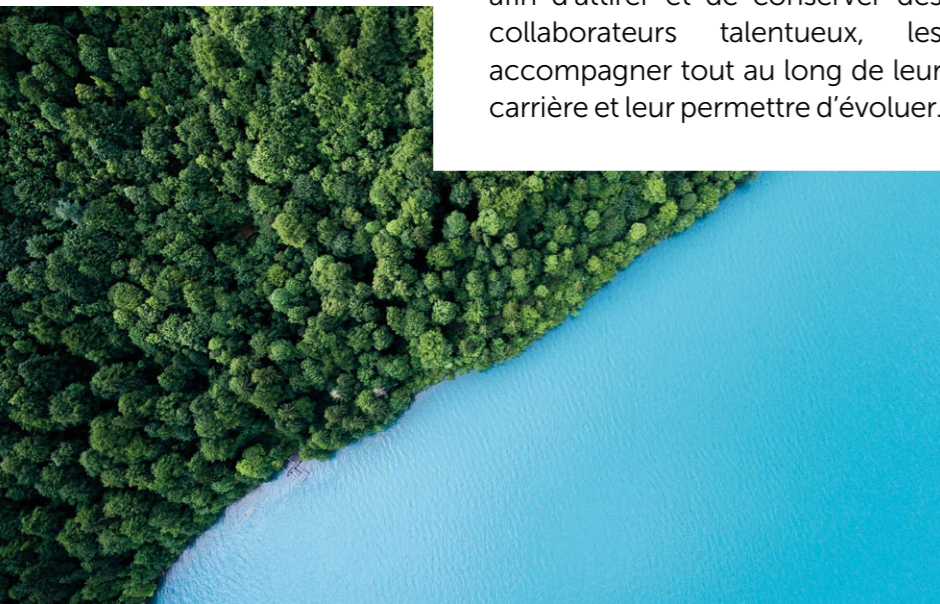
La présente déclaration ne porte que sur les thèmes applicables aux activités et modèle d'affaires du Groupe. En conséquence, les thèmes suivants ne font pas l'objet de développement :

- **gaspillage et précarité alimentaire** : concernant le site « Tour Europlaza » de Paris La Défense abritant le siège de la Société et de certaines de ses filiales, la gestion du restaurant interentreprises est indépendante du Groupe. Pour les autres sites ou entités, des espaces « réfectoires » dédiés et équipés sont proposés aux collaborateurs ;
- **alimentation responsable, équitable et durable** : la gestion du restaurant interentreprises du site de Paris La Défense ne relevant pas du Groupe, les mesures visant à encourager une alimentation responsable, équitable et durable

sont mises en œuvre par le gestionnaire du site et la société de restauration, et pour certaines en association avec les sociétés utilisatrices. ;

- **économie circulaire** : le Groupe n'est pas directement impacté par ce sujet, il veille toutefois à ce que ses activités soient assurées en limitant la consommation et le gaspillage des matières premières, telles que le papier et des sources d'énergies non renouvelables ;
- respect du bien-être animal : le Groupe n'est ni directement, ni indirectement, amené à traiter de considérations animales.

Bien que ces thèmes ne soient pas développés dans sa déclaration de performance extra-financière, le Groupe reconnaît leur importance sur un plan général.





## 2 Le périmètre de déclaration

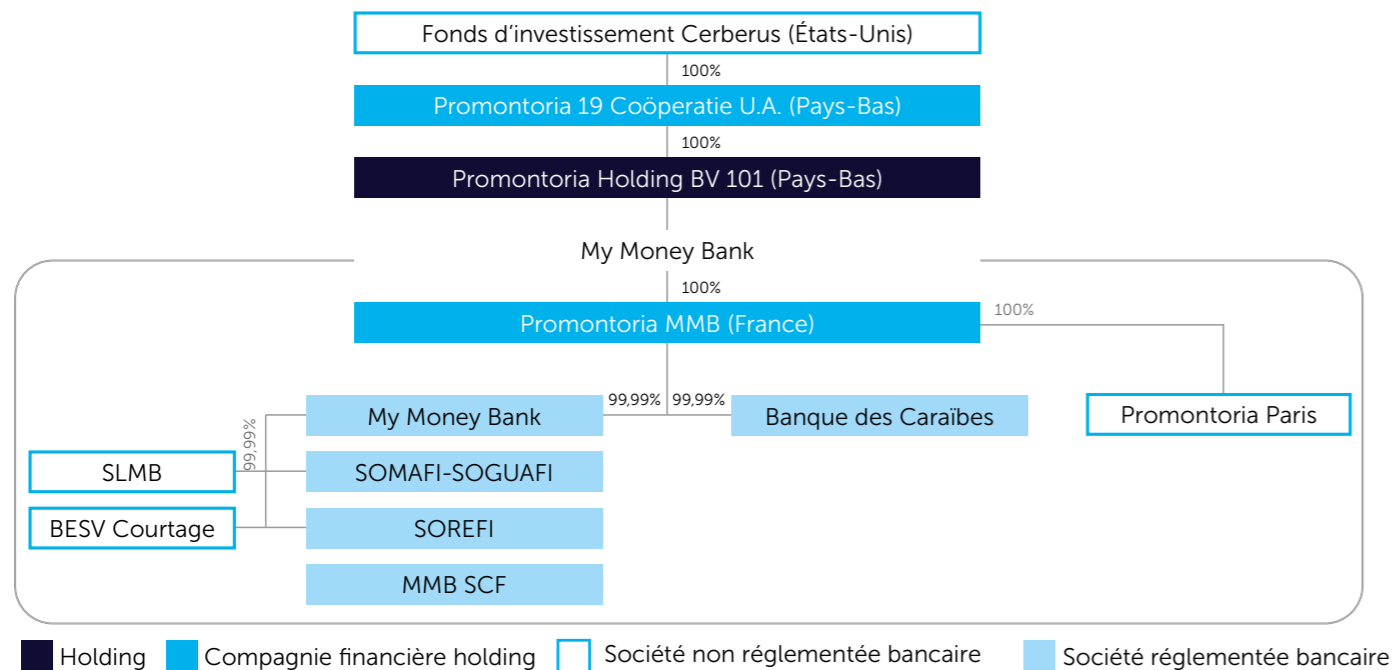
Ainsi qu'exposé plus haut, le périmètre réglementaire de la déclaration de performance extra-financière est celui de la consolidation formée par la compagnie financière holding Promontoria MMB et de l'ensemble de ses filiales opérationnelles, avec les limites précisées dans la note méthodologique développée ci-après.

La présente déclaration étant relative à l'exercice 2022, elle portera en conséquence sur l'ensemble des entités opérationnelles incluses dans le périmètre du Groupe au 31 décembre 2022, soit les entités suivantes :

- L'établissement de crédit My Money Bank et ses filiales d'Outre-Mer (Sorefi et Somafi-Soguafi) agréées en tant que sociétés de financement ainsi que sur sa filiale MMB SCF, société de crédit foncier, et
- L'établissement de crédit Banque des Caraïbes.

L'effectif de My Money Group s'élève à un total de 958 collaborateurs répartis comme suit :

- Promontoria MMB : 8 collaborateurs,
  - My Money Bank : 589 collaborateurs,
  - Somafi-Soguafi : 126 collaborateurs,
  - Sorefi : 103 collaborateurs,
  - Banque des Caraïbes : 132 collaborateurs.
- La société MMB SCF n'a pas de salarié.



## 3 Présentation de My Money Group

My Money Group (le « Groupe ») s'appuyant sur un siècle d'existence et de savoir-faire opère en acteur indépendant, depuis sa sortie du groupe General Electric. Il est désormais affilié à la société d'investissement privée Cerberus Capital Management L.P., créée en 1992 et basée à New York.

Depuis quelques années, le Groupe développe une stratégie de croissance, à la fois organique et externe. Présent historiquement sur le marché des financements spécialisés, le Groupe intervient comme banque de détail depuis l'acquisition de la Banque des Caraïbes. My Money Group confirme sa volonté de diversifier ses activités en renforçant sa présence sur ce marché à plus grande échelle avec l'annonce, en juin 2021, de son projet d'acquisition de l'activité banque de détail en France de HSBC Continental Europe (« HBCE »).

L'organisation du Groupe est donc désormais bâtie autour de deux pôles :

- le pôle « Financements spécialisés », constitué par My Money Bank et ses filiales,
- le pôle de banque de détail, constitué aujourd'hui par Banque des Caraïbes.

Ces deux pôles s'appuient sur des fonctions centrales mises en commun (Finance, Juridique, Conformité, Audit, etc.) mais sont pilotés de manière indépendante et autonome afin de préserver les spécificités de chacun.

Soucieux d'une bonne gouvernance du Groupe, les Conseils d'administration des différentes entités du Groupe se doivent, au-delà de déterminer les orientations de l'activité et de veiller à leur mise en œuvre, d'être les garants d'une ambition partagée : atteindre l'excellence en matière de conformité réglementaire comme de protection de la clientèle. Pour cela, My Money Group a adopté les standards de gouvernance des superviseurs bancaires français et européens, avec la mise en place outre le comité d'audit constitué au niveau de Promontoria MMB, d'un comité des risques, d'un comité des nominations et d'un comité des rémunérations constitués aux niveaux des sociétés Promontoria MMB et de My Money Bank.

Le Conseil d'administration de Promontoria MMB est constitué de huit membres, rassemblant trois nationalités différentes. Il compte 75 % de femmes et est composé en majorité d'administrateurs indépendants.

Fin 2021, My Money Group a mis en place un comité ESG. Ce comité réunit différents membres du Conseil d'administration du Groupe ainsi que plusieurs membres du Comité Exécutif. Il se réunit trimestriellement. La première réunion du Comité ESG s'est tenue le 1er février 2022.

De plus en 2022, une direction RSE a été créée afin de structurer et mettre en place la stratégie RSE de My Money Group. La RSE ou Responsabilité Sociétale des Entreprises représente la contribution

des entreprises aux enjeux de développement durable.

Le rôle de cette direction est de contribuer à la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans les grandes orientations de la banque. Ceci en cohérence avec le référentiel ISO 26000.

Que ce soit dans le domaine financier ou dans le domaine extra-financier, l'ensemble des sociétés du Groupe partage des standards d'excellence opérationnelle, de conformité réglementaire et d'éthique professionnelle. Ces éléments se retrouvent illustrés à travers les valeurs qui guident dirigeants et collaborateurs du Groupe dans leurs actions au quotidien.

## 4 Valeurs et identité du Groupe



Le Conseil d'administration et le Comité de Direction du Groupe partagent la même conviction : la réussite de My Money Group dépend du comportement de chacun de ses collaborateurs. Il s'agit en effet de bénéficier de l'engagement de tous les collaborateurs et de mériter la confiance de ses clients, partenaires, investisseurs et actionnaires. Pour cela, il convient naturellement d'appliquer scrupuleusement lois et réglementations. Le Groupe souhaite toutefois aller au-delà en veillant à ce que chaque décision soit marquée par le plus profond sens de la responsabilité éthique grâce à une culture d'entreprise construite autour de valeurs solides et appliquées avec rigueur.

C'est dans cet esprit que le Code de conduite du Groupe a été élaboré. Il définit les valeurs et principes qui guident l'entreprise. Il a été établi dans le cadre d'une démarche participative mettant à contribution les collaborateurs de métropole et d'Outre-mer. L'enjeu est de favoriser l'adhésion de chacun à ces valeurs, équipe de direction comme collaborateurs, afin de poursuivre les efforts de transformation et de croissance engagés tout en restant les dignes héritiers de notre histoire centenaire.

Affirmer ses engagements avec conviction dans son Code de conduite illustre la volonté de MMG de demeurer un acteur financier responsable qui construit son avenir et ses succès sur une base solide en termes d'éthique professionnelle et d'intégrité.

- Participer à la mise en place du changement.
- Être en veille dynamique.
- Investir dans les talents et la formation.

- Saisir chaque opportunité de croissance.
- Tester, partager et décider avec agilité.
- Innover avec nos collaborateurs, nos clients et nos partenaires.



- Capitaliser sur la culture du résultat.
- Placer la rentabilité au cœur de la création de valeur.
- Atteindre et dépasser les objectifs d'entreprise.

- Reconnaître l'engagement de nos collaborateurs.
- Communiquer en toute transparence.
- S'engager ensemble dans le respect et la diversité.

## INTÉGRITÉ & EXPERTISE



# 02

Notre modèle  
d'affaires

# 1 Un modèle créateur de valeurs

Le modèle d'affaires du Groupe est élaboré en concertation avec les différents Départements de My Money Group (Finance, Communication, Ressources Humaines, RSE, Conformité, Juridique, Commerce, Marketing, Services Généraux...). Il est ensuite revu par la Direction Générale de My Money Group avant d'être soumis à l'approbation du Conseil d'administration de la Société après recommandation des différents comités, notamment des Comités d'audit et ESG de la Société.

Le Groupe s'appuie aujourd'hui sur deux pôles d'activités. D'une part, il développe depuis de nombreuses années ses activités de financements spécialisés, en métropole avec le regroupement de crédits et le crédit immobilier professionnel, et dans les départements d'Outre-Mer avec le crédit automobile et le crédit consommation. D'autre part, le Groupe intervient comme banque de détail depuis l'acquisition de Banque des Caraïbes. Cette activité, encore modeste aujourd'hui à l'échelle du Groupe, a vocation à devenir un pilier de sa croissance, notamment avec l'acquisition en cours des activités de banque de détail en France de HBCE.

Le Groupe a démontré sa capacité à optimiser et accroître la rentabilité de ses différentes activités, en s'appuyant sur l'expertise de ses équipes et sur des processus opérationnels simplifiés. Cette simplification s'est effectuée ces dernières années au travers d'une digitalisation poussée de ses modes opératoires, le Groupe s'attachant à rester à l'avant-garde des évolutions technologiques dans le monde bancaire. Cette approche continuera à être privilégiée dans le contexte de l'acquisition des activités de banque de détail en France de HBCE.

Pour la commercialisation de ses produits, le Groupe a très tôt privilégié le développement de partenariats avec des acteurs de référence sur chacun de ses marchés. Il s'appuie ainsi en métropole sur un réseau de plus de 300 courtiers indépendants pour distribuer son offre de regroupements de crédits ou ses produits d'épargne. Dans les départements d'Outre-Mer, ses financements automobiles sont commercialisés directement au sein des concessionnaires. En matière d'épargne, le Groupe a également développé des coopérations avec des fintechs en France et en Allemagne pour diversifier ses canaux de distributions au-delà de ses partenaires historiques. Enfin, dans le cadre de l'acquisition du réseau de banque de détail en France de HBCE, le Groupe a signé un partenariat avec un grand acteur spécialisé, Arkéa Banking Services, pour la prise en charge des opérations sur la plate-forme informatique de ce prestataire, afin d'offrir à ses clients et partenaires les meilleurs standards en matière de qualité de service et au meilleur coût. Le Groupe reste ainsi à l'avant-garde de l'évolution des canaux de distribution dans les métiers bancaires.

## NOS CHIFFRES

**17,4%**  
Ratio de solvabilité

**237 M€**  
PNB<sup>1</sup>

**950**  
Employés

**7 053 M€**  
Encours

**30 000**  
Déposants<sup>2</sup>

**235 000**  
Clients

1. PNB : Produit Net Bancaire  
2. Déposants transmis par la Deutsche Bank exclus

## NOS MÉTIERS

**Regroupement de crédits**  
Des solutions de rachats de crédits, avec ou sans garantie hypothécaire

**Crédit à la consommation**  
Des solutions pour accompagner les clients dans la concrétisation de leurs projets

**Épargne**  
Une gamme de produits d'épargne distribuée par l'intermédiaire d'un réseau partenaire de Conseillers en Gestion du Patrimoine

**Financement automobile**  
Une gamme complète de financement destinée aux particuliers et aux entreprises

**Financement professionnel immobilier**  
Une gamme de financements destinée aux professionnels dans la réalisation de leurs projets

## NOS CANAUX DE DISTRIBUTIONS

**Distribution directe en agence**  
Siège et 12 Agences (DOM)

**Distribution directe à distance**  
73 Conseillers

**Distribution intermédiée**  
732 Distributeurs

## NOTRE PROPOSITION DE VALEUR

- Des solutions de crédits simples et personnalisées
- Un groupe d'experts, forts d'une expérience de longue date. Un partenaire proche et réactif qui s'adapte aux besoins de ses clients
- Un acteur de renom qui contribue au développement du crédit en Métropole et Outre-Mer

## NOS PILIERS RSE

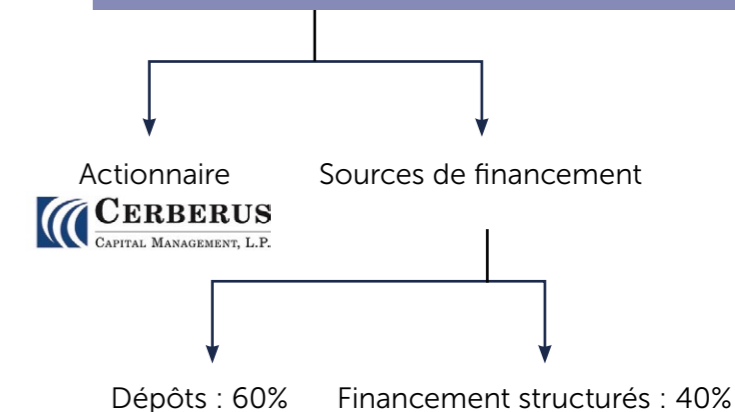
**Employeur Engagé**  
S'engager pour la société

**Partenaire éthique**  
Agir pour des pratiques éthiques

**Acteur climatique**  
S'investir pour la planète

**Prêteur innovant**  
Innover pour vos projets

## NOS INVESTISSEURS



## NOTRE IMPLANTATION

**mymoneybank**

916 M€ de volume en 2022  
3 702 M€ d'Encours  
67 200 Clients

**Immobilier Professionnel**

752 M€ de volume en 2022  
1 821 M€ d'Encours  
1 500 Clients

**Somafi-Soguafi**

242 M€ de volume en 2022  
575 M€ d'Encours  
72 000 Clients

**BANQUE  
DES  
CARAÏBES**

108 M€ de volume en 2022  
407 M€ d'Encours  
18 000 Clients

**Sorefi**

221 M€ de volume en 2022  
548 M€ d'Encours  
76 000 Clients

# 2 Nos métiers

Le Groupe exerce ses activités de financement et de collecte d'épargne auprès des particuliers et des entreprises. Son développement est centré sur le financement de l'économie réelle tant en métropole qu'en Outre-Mer, via un réseau de près de 700 partenaires apporteurs d'affaires ou en direct auprès de sa clientèle.

Les encours clients (crédit) s'élèvent à 6,9 milliards d'euros au 31 décembre 2022.

Le total des dépôts de l'activité Epargne s'élève quant à lui à 4,5 milliards d'euros.

Les principales implantations de My Money Group sont :

- **Paris La Défense** (siège social PMMB-MMB) avec plus de 270 collaborateurs,
- **Nantes** (Centre d'Excellence Opérationnelle MMB) avec plus de 354 collaborateurs,
- **Antilles, Guyane et Réunion**, avec près de 321 collaborateurs.

## My Money Group est présent sur les activités suivantes :

### Regroupement de crédits

Acteur significatif du regroupement de crédits, My Money Bank propose en direct ou par l'intermédiaire de ses distributeurs partenaires IOBs (Intermédiaires en Opération de Banque) une gamme complète d'offres de regroupement de crédits, immobiliers et à la consommation, avec ou sans garantie hypothécaire, avec des offres personnalisées de regroupement de crédits (senior, professions libérales, événements de la vie, financement de nouveaux projets) auprès des particuliers. Les solutions de regroupement de crédits sont disponibles en métropole et en Outre-Mer.

### Financement immobilier professionnel

Partenaire spécialisé dans le financement court terme des professionnels de l'immobilier, My Money Bank intervient aux côtés de tous les acteurs du marché (marchands de biens, promoteurs...) sur l'ensemble

des classes d'actifs en Ile-de-France (immobilier résidentiel, immobilier de bureau, commerce, logistique) et dans les principales villes françaises (Nice, Lyon, Bordeaux, Lille...).

### Financements structurés

Acteur historique du « Private Equity », My Money Bank bénéficie de 20 ans d'expérience dans les opérations à effet de levier (LBO), accompagne ses clients dans la structuration d'opérations de titrisation en intervenant en tant que dépositaire de Fonds Communs de Titrisation (FCT), avec néanmoins un désengagement progressif suite à une revue stratégique de ses activités. A cet égard, My Money Bank ne tient plus aucun rôle de dépositaire de FCT depuis le 31 mars 2022.

### Épargne « dépôt »

La collecte de dépôts permet à My Money Bank de répondre aux obligations liées à son agrément bancaire mais également de

contribuer au refinancement de ses activités de crédit.

**My Money Bank propose une gamme de produits d'épargne performante destinée aux particuliers et aux professionnels :**

- le **Compte à Terme** ;
- le **Compte sur Livret** dénommé **Compte Epargne Rémunéré** (disponible pour les particuliers et les organismes à but non lucratif).

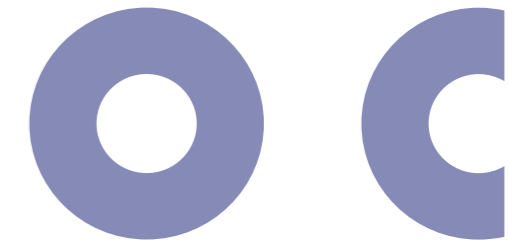
My Money Bank s'appuie sur de nombreux partenariats avec des conseillers en gestion de patrimoine indépendants (CGPI) ainsi que sur ses équipes internes pour la distribution des offres de placement. Les produits d'épargne sont disponibles, à ce jour, en métropole et en Allemagne par le biais d'un partenariat avec une fintech.

### Banque de détail

la Banque des Caraïbes assure toutes les missions d'une banque de détail, à savoir gestion des opérations courantes, gestion de trésorerie et des besoins de financement, en proposant une offre de produits bancaires standards.

Les activités de collecte de dépôts et de distribution de crédits sont orientées vers une clientèle de particuliers, de professionnels et d'entreprises locales (PME, groupes familiaux) et/ou filiales de grands groupes nationaux ou internationaux.

La Banque des Caraïbes exerce également une activité de prestataire de services d'investissement, portant essentiellement sur la gestion de comptes titres ainsi qu'une activité de distribution de produits d'assurances. Ces deux activités ne sont toutefois pas significatives.



### Financements de matériel et automobile

Opérateur majeur du financement automobile sur le lieu de vente, avec ses filiales d'Outre-Mer, Sorefi à La Réunion, Somafi-Soguafi en Martinique, Guadeloupe, Guyane, My Money Group propose par l'intermédiaire de ses distributeurs partenaires :

- des solutions pour les particuliers, en vente à crédit (VAC), location avec option d'achat (LOA),
- des solutions pour les entreprises et les professionnels, avec une gamme de produits permettant aux décideurs de réaliser les investissements nécessaires à la croissance de leur entreprise : matériels industriels et agricoles, matériels de bureau-tique et informatique, transport, manutention, BTP, flotte de véhicules (vente à crédit, produits locatifs et défiscalisation).





### Crédit à la consommation

Le Groupe offre, en Outre-Mer, une gamme de prêts personnels répondant à l'ensemble des besoins et projets de sa clientèle de particuliers.

- l'automobile,
- l'équipement du foyer,
- les travaux,
- les voyages.

### Assurances

Les sociétés du Groupe My Money Group, en leur qualité de mandataire ou de courtier d'assurances, proposent des assurances et des prestations complémentaires, à l'appui des financements pour les particuliers et les professionnels ou entreprises :

- L'assurance « emprunteur »,
- L'assurance « perte financière »,
- La garantie pannes mécaniques et assistance (dépannage, remorquage, véhicule de remplacement).

# 3 Intégration de MMG au sein de l'industrie bancaire

My Money Group est un acteur de l'industrie bancaire spécialisé dans le financement aux particuliers et aux entreprises et dans la banque de détail en Outre-Mer ainsi que dans le regroupement de crédits, le dépôt et le financement des professionnels de l'immobilier en métropole.

Ce périmètre d'activité constitue un segment particulier de l'industrie bancaire et financière française.

D'un point de vue concurrentiel, ce segment est partagé entre les grands acteurs bancaires français intervenant avec des filiales dédiées à ces activités et des acteurs indépendants spécialisés tels que My Money Group, en métropole et/ou en Outre-Mer.

La particularité d'implantation géographique de My Money Group, liée à son historique dans les Doms, rend en conséquence une analyse concurrentielle et stratégique plus délicate à mener.

### Activités en métropole :

- Le regroupement de crédits est un segment très spécialisé sur lequel My Money Bank a, en partie, fondé sa réputation. Principal acteur indépendant et historique au niveau national, My Money Bank justifie son statut de spécialiste sur ce segment, en proposant à la fois des solutions de regroupement de crédits, avec ou sans garantie hypothécaire, pour les particuliers My Money Bank répond à une clientèle plus large que certains de ses concurrents directs.

- Le financement immobilier professionnel est proposé par de nombreux établissements bancaires. My Money Bank,

se distingue de ses concurrents par sa capacité de conseil lui permettant d'accompagner ses clients dans la mise en œuvre de montages innovants et performants. Sa rapidité d'exécution, l'expertise de ses équipes et la qualité de son service en font un acteur reconnu par les professionnels du secteur sur le marché.

- Le dépôt quant à lui est une activité dominée par les grands réseaux bancaires nationaux et internationaux. My Money Bank porte principalement cette activité pour le Groupe dont la progression constante reflète l'intérêt grandissant du marché pour les produits proposés. Les produits d'épargne du Groupe sont commercialisés en direct et par l'intermédiaire d'un réseau de



# 4 Perspectives stratégiques

partenaires spécialisés, présents en France et à l'étranger (principalement Allemagne).

Activité stratégique pour le refinancement de notre Groupe bancaire, l'activité de dépôt se développe, pour appuyer nos ambitions exposées précédemment.

## Activités en Outre-Mer

- Le crédit à la consommation est un marché partagé entre des acteurs bancaires généralistes intervenant avec des filiales dédiées et des acteurs spécialisés comme nos entités Sorefi et SomaFi-Soguafi.

Le segment des crédits à la consommation est fortement corrélé avec le niveau de consommation des ménages.

Avec une large gamme de crédits à la consommation, les filiales ultramarines accompagnent leur clientèle de particuliers dans le financement d'achats d'équipement ou d'événements personnels et sont devenues des acteurs de référence reconnus par les ménages locaux.

- Le financement des professionnels, et principalement d'équipements professionnels, est fortement dépendant du niveau d'activité de l'économie locale.

En Outre-Mer, du fait d'une implication historique et d'une forte activité commerciale, chacune des filiales spécialisées de My Money Group représente un acteur majeur détenant plus de 20% des parts du marché local.

Grâce à leur implantation locale, les filiales connaissent les spécificités de leurs marchés. Elles sont ainsi en mesure d'offrir des produits adaptés et d'accompagner avec flexibilité leurs clientèles dans leurs financements, notamment dans le cas d'événements climatiques violents auxquels ces zones géographiques sont confrontées.

L'implantation du Groupe sur la Zone Antilles/Guyane, ainsi que son offre produits, ont été renforcées par l'acquisition, en mars 2020, de la banque universelle Société Générale de Banque aux Antilles-SGBA, devenue Banque des Caraïbes.

Sur les différents marchés évoqués ci-dessus, le Groupe est confronté comme tous ses concurrents à des tendances disruptives émanant des acteurs Fintech. Sous cette appellation nous retrouvons des entreprises innovantes qui, en s'appuyant sur de nouvelles technologies, redessinent les offres et les habitudes de consommation bancaire et financière.

Face aux défis que représentent les nouvelles technologies en termes d'enjeux mais également de risques, le Groupe opère depuis deux ans un tournant technologique maîtrisé. Il s'inscrit comme un acteur responsable, moderne et digital dans une industrie en pleine mutation.

Le plan stratégique du Groupe s'appuie sur quatre priorités stratégiques :

1. Poursuivre notre croissance
2. Toujours mieux accompagner nos partenaires et nos clients
3. Préparer l'intégration des activités et des collaborateurs de la banque de détail d'HSBC France dans le groupe, et la renaissance de la marque CCF
4. Agir en tant qu'entreprise citoyenne auprès de nos collaborateurs et de nos clients & partenaires

Le Groupe a progressé de manière importante en 2022 dans l'accomplissement de ce plan.

## Poursuivre notre croissance

Cette priorité repose sur 4 axes :

### Poursuivre la croissance et l'activité commerciale

La croissance du Groupe constitue un axe stratégique prioritaire. Elle vise à améliorer l'efficacité opérationnelle, mesurée au travers du coefficient d'exploitation. L'enjeu est d'accroître la base de revenus tout en capitalisant sur les infrastructures existantes, la forte expertise des équipes et les investissements technologiques réalisés.

Cette croissance s'appuie naturellement sur le développement organique du Groupe, résultant de la croissance structurelle des marchés sur lesquels il intervient, de son dynamisme commercial permettant de gagner des parts de marché, et de la diversification de l'offre de financements afin de compléter la gamme de produits et services proposés.

Le Groupe souhaite aussi recourir, de manière disciplinée et en fonction des opportunités, à la croissance externe au travers d'acquisitions ciblées. L'enjeu est d'investir dans des activités complémentaires aux métiers existants, constituant des relais de croissance et satisfaisant aux objectifs de rentabilité et à des critères rigoureux en matière de gestion des risques afin d'optimiser la création de valeur sur le long-terme.

Cette volonté de croissance externe ciblée s'est déjà matérialisée par les acquisitions de BESV en 2018, renommée My Partner Bank, puis de Société Générale de Banque aux Antilles en 2020, renommée Banque des Caraïbes. Elle se concrétise de manière plus significative avec l'acquisition prévue des activités de banque de détail de HSBC en France. Cette acquisition devrait intervenir au second semestre 2023 et entraînera une multiplication par quatre de la taille du bilan du groupe.

Sur son marché principal du regroupement de crédits, My Money Group vise une croissance maîtrisée en consolidant ses parts de marchés déjà élevées sur le segment des crédits avec garantie hypothécaire et en renforçant ses positions sur le segment sans garantie hypothécaire.

Ce dynamisme commercial s'inscrit dans le cadre d'une politique stricte en matière de risques et en préservant les marges commerciales et la rentabilité du Groupe. Il s'appuie sur le projet de digitalisation des processus (projet « Transfo DC »), achevé en 2020 et qui assure une réactivité commerciale supérieure aux standards du marché. Les années 2021 et 2022 ont permis d'observer les résultats de cette stratégie avec d'excellents résultats commerciaux.

Cette même stratégie de digitalisation est déployée dans les filiales d'outre-mer (projet « GROM ») avec des résultats également tangibles.

### Poursuivre l'optimisation de notre refinancement

Depuis le changement d'actionnaire en 2017, My Money Group a mis en œuvre une stratégie visant à assurer son autonomie complète en matière de refinancement, diversifier sa base d'investisseurs et réduire ses coûts de financement. L'enjeu est de soutenir le développement commercial des métiers. Cette stratégie s'est matérialisée par le développement continu de la base des dépôts d'une part et par des émissions régulières sur les marchés de capitaux d'autre part.

Le Groupe s'est notamment doté en 2018 d'une société de crédit foncier (MMB SCF) qui, à fin 2022, a émis 2,1 milliards d'euros d'obligations foncières auprès d'investisseurs externes, sur des maturités comprises entre 7 et 20 ans. My Money Group est également un émetteur actif sur les marchés de la titrisation au travers de son programme Auto ABS SapphireOne Auto.

La croissance de la base de dépôts s'est par ailleurs poursuivie en 2022. Les dépôts contribuent à près des deux tiers du refinancement du Groupe. Cette croissance soutenue des dépôts s'explique notamment par :

- la diversification des canaux de distribution via des partenariats avec des Fintech (Cashbee en France) et qui permettent d'élargir à l'international la base de clients (RAISIN-Deposit Solutions en Allemagne),
- l'attrait des investisseurs (particuliers et entreprises) pour les produits d'épargne proposés ; des partenariats de qualité et anciens avec un réseau dense de Conseillers en Gestion de Patrimoine (CGP).

### Améliorer le coefficient d'exploitation

Le Groupe s'est fixé l'objectif d'optimiser son organisation et ses processus tout en faisant croître sa base de revenus afin de porter son coefficient d'exploitation au niveau des meilleurs standards du marché (60%). Dans cette optique, le Groupe a engagé d'importants investissements pour moderniser ses systèmes d'information et digitaliser ses traitements afin de gagner en efficacité opérationnelle et en réactivité commerciale.



La simplification des activités et de l'organisation doit aussi permettre d'importants gains de productivité et constitue une priorité stratégique.

A moyen terme, le projet d'acquisition de l'activité de banque de détail de HSBC France pourrait accélérer les économies d'échelle attendues. Elle permettrait une croissance significative du bilan du Groupe et des revenus. En parallèle, le Groupe ambitionne d'assurer une bonne maîtrise de ses coûts: d'une part, en capitalisant au maximum sur son infrastructure et ses équipes existantes, déjà dimensionnées pour prendre en charge un volume d'activités supérieur ; d'autre part, en nouant des coopérations avec des partenaires externes reconnus sur le marché bancaire français et capables d'assurer une qualité de service excellente à des conditions financières optimales.

### Augmenter la rentabilité (retour sur fonds propres)

La rentabilité est une exigence prioritaire pour le Groupe qui s'est fixé l'objectif de porter à moyen terme le rendement de ses fonds propres au-delà de 10%. Cette priorité accordée à la rentabilité de nos métiers nous a conduits à sortir de certaines activités ces dernières années (prêts immobiliers aux particuliers, prêts automobile en métropole, banque privée & financement audiovisuel de l'ex-BESV, etc.) afin de nous focaliser sur des métiers offrant une meilleure rentabilité. Cette priorité accordée à la rentabilité des activités se traduit aussi au travers de l'attention particulière portée aux impératifs suivants:

- Rigueur tarifaire, le Groupe ne conçoit son développement commercial et le gain de parts de marché que dans le cadre de marges commerciales préservées.
- Coûts de financement compétitifs, le Groupe a mis en place pour chacun de ses métiers des outils permettant de se refinancer aux meilleures conditions (obligations foncières, titrisations, etc.).
- Développement de revenus annexes (assurance, etc.).
- Maîtrise continue des risques de crédit. Gains d'échelle et simplification de l'organisation et des processus internes.
- Investissement dans les nouvelles technologies et dans le digital.

## Toujours mieux servir nos partenaires et nos clients

La modernisation de ses systèmes d'information et la transformation technologique sont au cœur de la stratégie mise en œuvre par le Groupe. Afin de mieux répondre aux besoins de ses clients, le Groupe se donne les moyens de ses ambitions en matière de digitalisation. Le Groupe a ainsi lancé en 2018 un plan d'investissement d'environ 40 millions d'euros sur 3 ans pour sa transformation technologique portant sur les priorités suivantes :

- **Digitalisation des processus de vente** : amélioration de la réactivité commerciale (« Time to Answer »), dématérialisation des documents, automatisation de l'analyse des pièces et du système de scoring. Modernisation des outils technologiques et optimisation des systèmes d'informations, architectures orientées Web (WOA), simplification des applications Finance, déploiement d'une architecture évolutive. Optimisation et digitalisation du parcours client : e-servicing, applications smartphone.
- **Déploiement de la méthodologie AGILE** dans la gestion des différents projets internes : ce choix stratégique permet au Groupe de mieux répondre aux risques liés à son plan de digitalisation globale, d'optimiser la performance et la cohésion de ses collaborateurs et d'assurer une évolution permanente.
- **Création de la Data Factory**, département dédié à la gestion des sujets « Data » de l'entreprise (data science, data governance, data intelligence, data management) pour soutenir le développement des activités.

Par ailleurs, MMG a finalisé en avril 2022 la refonte du système d'informations de l'activité Épargne en partenariat avec la fintech Mambu et la construction de portails dédiés aux clients et aux partenaires, favorisant ainsi leur autonomie dans la gestion et le suivi des comptes. Ce programme a permis de :

- Mettre en place une plateforme technologique évolutive pour accompagner la croissance du dépôt
- Améliorer l'efficacité opérationnelle des OPS/Commerce en traitant plus de clients (gain de temps par dossier traité), en réduisant le délai d'octroi, en déléguant la saisie des dossiers, en optimisant leur traçabilité et leur suivi des dossiers et en automatisant certaines tâches et contrôles
- Optimiser le Parcours Client/CGP via la digitalisation des portails pour être plus attractifs et capter davantage de clients
- Répondre aux attentes du marché (apporteurs et clients).



## Préparer l'intégration des activités et des collaborateurs de la banque de détail d'HSBC France dans le groupe et la renaissance de la marque CCF

My Money Group maintient sa volonté de développer son empreinte dans le monde compétitif de la Banque de détail. Le projet d'acquisition des activités de banque de détail d'HSBC en France, démarré en 2021 se poursuit et illustre cette stratégie.

Grâce à cette acquisition, My Money Group va bénéficier d'un réseau fort d'environ 800 000 clients, 244 agences physiques et 3 900 collaborateurs, avec des actifs de près de 24 milliards d'euros, 21 milliards d'euros de prêts à la clientèle et 19 milliards d'euros de dépôts.

Le programme a pris de l'ampleur en 2021 et 2022 :

- Structuration du programme avec un investissement important sur l'expertise interne et externe
- Phase de conception terminée dans tous les aspects du programme
- Construction des capacités nécessaires à l'exploitation de l'entreprise
- Signature du partenariat stratégique avec Arkea pour bénéficier de leur plateforme bancaire

My Money Group a pour ambition de :

- faire renaître la marque CCF comme une banque patrimoniale au service de ses clients
- capitaliser sur l'expertise des équipes actuelles et offrir des solutions innovantes aux clients
- simplifier les process pour répondre toujours mieux et plus vite aux besoins des clients.

Les mois qui viennent verront le travail intensif des équipes projets se poursuivre pour achever la construction du nouveau CCF sur les dimensions humaines, processus et de la technologie :

- Une intense phase de test pour s'assurer de l'intégrité des données transférées et que toutes les fonctionnalités attendues seront au rendez-vous
- La construction de la nouvelle identité du CCF

En parallèle, nous nous préparons à l'arrivée de nos nouveaux collègues, notamment en finalisant le plan de la formation.

De plus en plus, nous nous concentrons sur la préparation de la journée de bascule et un démarrage réussi de la banque.



### Agir en tant qu'entreprise citoyenne auprès de nos collaborateurs et de nos clients & partenaires

My Money Group place la RSE au cœur de son ambition et de sa stratégie. Le Groupe s'est ainsi fixé comme priorité stratégique d'Agir en tant qu'entreprise citoyenne auprès de l'ensemble de ses collaborateurs, clients et partenaires. Soucieuse d'intégrer pleinement les considérations sociales, sociétales et environnementales, de répondre aux enjeux du secteur bancaire ainsi que de répondre aux attentes de ses parties prenantes, My Money Group a souhaité formaliser la stratégie RSE du groupe en 2022.

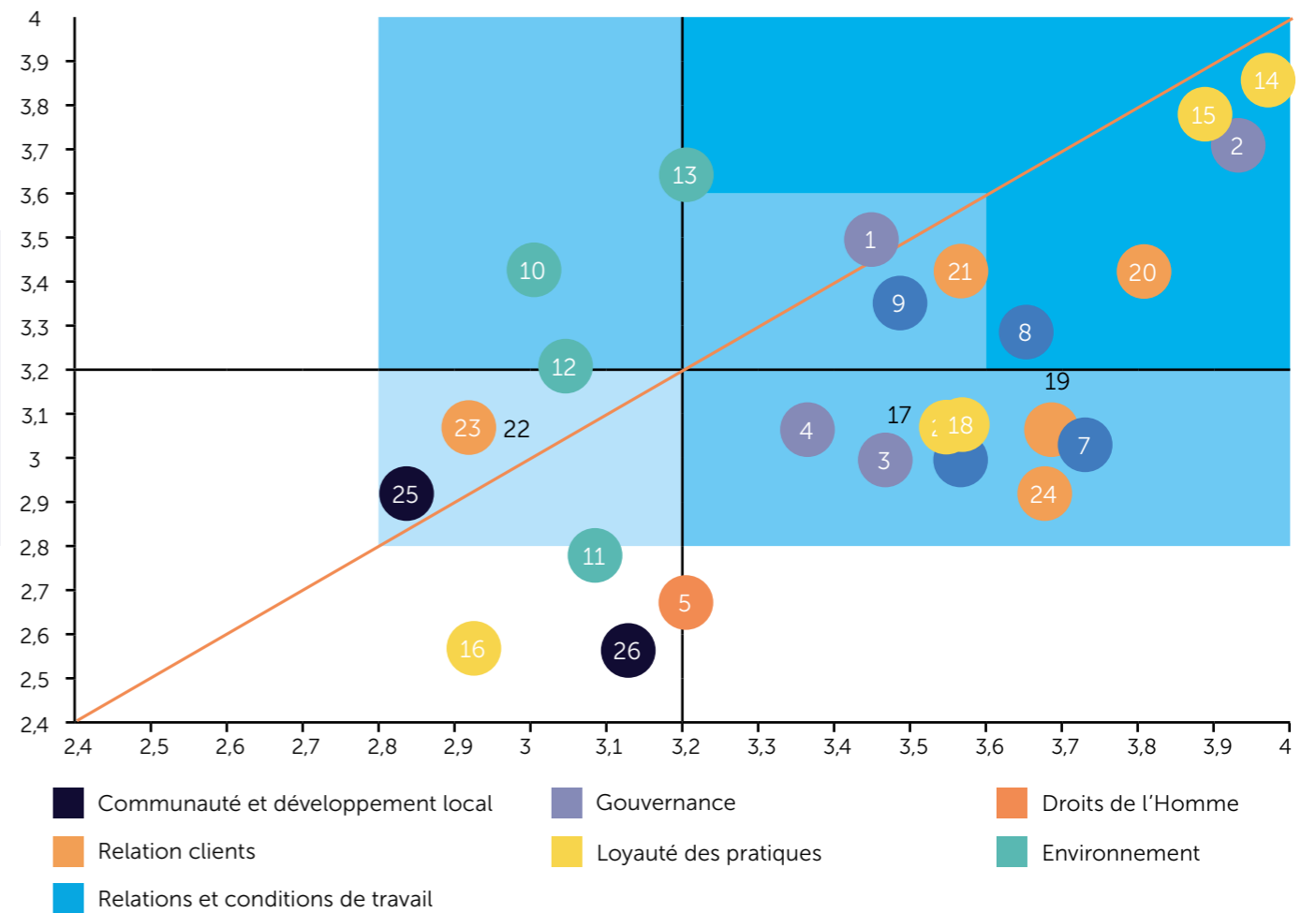
Pour ce faire, le groupe s'est doté d'une direction RSE qui a mené des entretiens avec ses parties prenantes internes et externes. A partir d'une liste d'enjeux et risques identifiés (suivant une liste d'enjeux RSE issus de l'ISO 26000), chaque partie prenante consultée a contribué à prioriser les enjeux à prendre en compte par My Money Group et à identifier les grandes tendances structurantes pour le secteur du Groupe.

My Money Group a ainsi construit sa matrice de matérialité et pu formaliser sa stratégie RSE.

La liste des enjeux a été établie suite à :

- Un benchmark des enjeux du secteur
- Un benchmark des sujets globaux émergents
- Une revue documentaire.

Matrice de matérialité



N	Sujet/Enjeu
<b>Employeur engagé</b>	
1	Développement responsable
3	Développement responsable
6	Bien-être des collaborateurs
7	Santé & Sécurité des collaborateurs et visiteurs
8	Diversité, non-discrimination et inclusion
9	Formation et développement du capital humain
26	Engagement sociétal
<b>Partenaire éthique</b>	
2	Lois, règlementations & reporting
4	Dialogues Parties Prenantes
5	Achats responsables & droits humains
14	Éthique dans les affaires
15	Cyber sécurité & confidentialité des données
17	Concurrence loyale
18	Loyauté Partenaires
19	Traitement égalitaire des clients
20	Communication transparente
23	Accompagnement des clients et formations

<b>Acteur climatique</b>	
10	Changement climatique
11	Gestion durable des ressources
<b>Prêteur innovant</b>	
12	Refinancement responsable
13	Transition énergétique
16	Promotion de la RS
21	Conseil & satisfaction clients
22	Crédit & épargne responsable
24	Innovation technologique et digitalisation
25	Développement économique dans les territoires










Cette matrice de matérialité a permis de prioriser et d'hierarchiser les risques et enjeux extra-financiers du Groupe, et de définir quatre piliers stratégiques, permettant de répondre aux enjeux et risques prioritaires identifiés ainsi qu'aux Objectifs de Développement Durable de l'ONU.

L'objectif de My Money Group est à la fois simple et ambitieux : intégrer les Objectifs de Développement Durable (ODD) adoptés par l'Organisation des Nations Unies, dans l'ensemble de ses métiers et de ses processus et ainsi

répondre aux attentes des clients et des collaborateurs, et conforter son positionnement sur le marché bancaire.

L'ONU a défini en 2015, 17 Objectifs de Développement Durable (ODD). MMG a intégré dans sa politique RSE, les ODD les plus pertinents en lien avec ses activités.

**La stratégie RSE du Groupe repose sur 4 piliers stratégiques qui répondent à nos enjeux les plus prioritaires et importants :**

	Ambition	Enjeux	Correspondance Matrice	
<b>Agir en tant qu'entreprise citoyenne</b> 				
Pilier 1	<b>Employeur Engagé</b>   	Cultiver l'épanouissement personnel, la bienveillance et encourager l'engagement sociétal.	Culture de la diversité et de l'inclusion	Diversité, non-discrimination et inclusion
			Epanouissement et Réalisation de Soi (bien-être, santé, sécurité)	Bien-être des collaborateurs Santé et sécurité
			Pilotage de la politique RSE intégrée aux priorités et mobilisation des équipes	Intégration de la RSE Développement responsable
			Engagement sociétal (partenariats et mécénat de compétences)	Engagement sociétal
Pilier 2	<b>Partenaire Ethique</b> 	Œuvrer dans nos pratiques de façon éthique et loyale, achats responsables	Cybersécurité et confidentialité des données	Cyber sécurité et confidentialité des données
			Relations partenariales éthiques et loyauté des pratiques	Ethique dans les affaires Concurrence loyale Loyauté des pratiques
			Achats responsables	Achats responsables
			Transparence de la communication interne et externe (partage des objectifs et suivi des indicateurs)	Lois et réglementation Communication transparente
			Dialogue avec l'écosystème de MMG (prise en compte des attentes, co-construction)	Dialogue PP
Pilier 3	<b>Acteur Climatique</b>  	Mesurer et réduire notre empreinte environnementale;	Réduction de l'empreinte carbone de l'entreprise	Changement climatique
			Utilisation durable des ressources et du matériel	Gestion durable des ressources
Pilier 4	<b>Prêteur Innovant</b>  	Accompagner clients et partenaires dans leur transition environnementale.	Développement d'offres et services financiers au service de la transition environnementale ;	Refinancement responsable Transition énergétique
			Accompagner les clients pour les aider à mieux maîtriser leur situation financière.	Conseil et satisfaction clients

« Sensible et intéressé aux enjeux environnementaux depuis quelques années, j'ai eu l'opportunité de suivre un atelier Fresque du climat au sein du Groupe. J'ai trouvé que les causes et enjeux du dérèglement climatique y étaient abordés de façon très pédagogiques et ludiques. Etant convaincu que la sensibilisation du plus grand nombre est essentielle pour relever le défi climatique, j'ai souhaité à mon tour être acteur en m'engageant en tant qu'animateur des Fresques du climat. »

Aymeric Duval,  
Ambassadeur My Green Team

En plus de sa direction RSE, My Money Group dispose de 3 communautés actives qui participent à la mise en œuvre de sa stratégie RSE :

### My Green Team

Créé en mai 2022, MY GREEN TEAM réunit un collectif d'ambassadeurs engagés dans l'environnement. Cette communauté vient renforcer la place des sujets climatiques et environnementaux au sein du groupe et de ses différentes entités. Elle promeut les actions de sobriété, anime et organise des Masterclass sur le climat et crée de la cohésion autour de ces sujets.

Cette communauté se réunit une fois par mois. Elle dispose d'un canal Teams afin de partager des bonnes pratiques et des sujets d'actualité. Toutes les actualités du groupe en lien avec les sujets environnementaux et avec cette communauté sont partagées à l'ensemble des collaborateurs via une Newsletter appelée « La Gazette de My Green Team ».

La communauté compte parmi ses ambassadeurs 15 fresqueurs formés à l'animation de la Fresque du Climat. Des ateliers sont organisés régulièrement à Paris, Nantes et à La Réunion. En 2022, 31 collaborateurs ont suivi une fresque du climat à Paris, 28 à Nantes et 16 à La Réunion.

### Mix My Group

Créé en 2021, MIX MY GROUP est une initiative portée par des collaboratrices du groupe en faveur de la diversité et de l'inclusion ouverte à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs.

L'objectif de ce réseau est de réunir une communauté intéressée par ces sujets pour échanger sur des thématiques d'actualité, pour promouvoir la diversité et faire de MY MONEY GROUP un groupe toujours plus mixte et inclusif.

« J'ai tout de suite été emballée par l'idée d'être une ambassadrice RSE dans le Groupe car je pense que nous avons plus de chance de sensibiliser un maximum de personnes en entreprise plutôt qu'à l'extérieur (nous passons environ 80% de notre temps à travailler). »

Noémie Moestus,  
Ambassadrice My Green Team



Les engagements de cette communauté comprennent 4 grandes thématiques :

- Promouvoir la diversité et l'inclusion au sein du groupe
- S'engager en faveur du Handicap
- Soutenir l'égalité des chances et la mixité sociale
- Encourager et développer les talents féminins

MIX MY GROUP propose un programme de formation, appelé « ELLE », de développement destiné aux collaboratrices du groupe et portant sur le leadership, la négociation, le personal branding ou encore l'équilibre vie privée/ vie professionnelle.

### My Feel Good

Il s'agit d'un programme lancé en 2020 pour l'engagement et la qualité de vie au travail.

Ce collectif encourage le développement personnel et développe le bien-être au travail à travers différentes initiatives :

- Promotion d'activités physiques : marche, aviron, courses solidaires, triathlon, foot en salle
- Organisation de My Master Class avec des intervenants extérieurs
- Evènements dédiés tout au long de l'année : Semaine de la QVT, Journée de la Santé Mentale, bénévolat.

« Les modules de formations proposés dans My Climate School sont vraiment bien pensés : ils s'adaptent à un large public, permettent d'y voir plus clair sur pas mal de sujets, les vidéos sont très bien présentées, très ludiques, avec plein d'exemples très concrets pour mieux appréhender des concepts parfois un peu compliqués. Ces vidéos permettent également de « mettre de l'ordre » dans le foisonnement d'informations qui nous entoure ! »

Eric Tuillier,  
Ambassadeur My Green Team



# 03 Risques et enjeux extra-financiers

# 1 Pilier 1 Employeur Engagé

Le Groupe compte environ 950 collaborateurs vs. 900 collaborateurs en 2021.

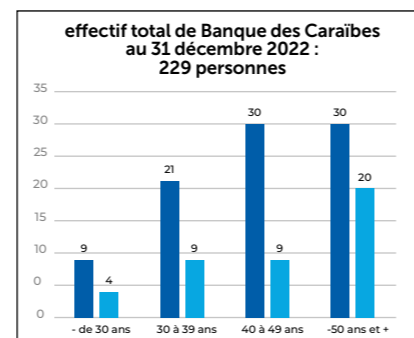
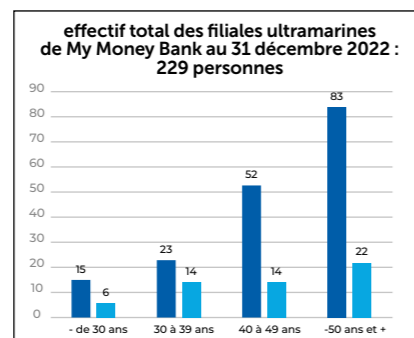
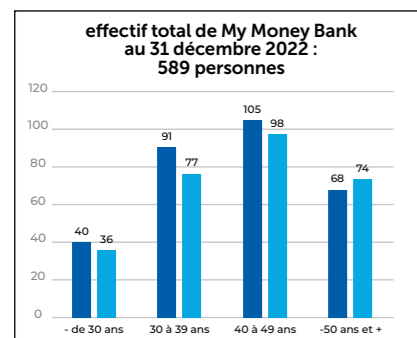
L'humain, au cœur des préoccupations du Groupe, représente un enjeu essentiel, compte tenu notamment de la technicité et de la réglementation stricte appliquées à ses activités.

En décidant de placer l'humain comme élément central de son identité et de ses valeurs, le Groupe s'efforce d'apparaître comme un acteur de l'industrie bancaire, indépendant, responsable et respectueux de ses collaborateurs ainsi que de ses clients et partenaires.

En tant qu'acteur engagé dans son secteur d'activité, le Groupe développe et diffuse ses valeurs aussi bien en interne qu'en externe.

Guidé par le souci de fournir un accompagnement de qualité à ses clients, le Groupe sélectionne et forme rigoureusement ses collaborateurs afin de satisfaire ce haut niveau d'exigence.

Les graphiques ci-dessous permettent une lecture rapide de la composition des effectifs du Groupe.



■ hommes

■ femmes

L'étude des risques et des enjeux sociaux auxquels sont soumises les entités du Groupe s'établit en trois parties :

- a) L'attractivité et la rétention des talents
- b) L'engagement des salariés
- c) La diversité et l'égalité des chances

## a) L'attractivité et la rétention des talents

En s'assurant une stature d'employeur attractif sur son marché, le Groupe peut attirer de nouveaux talents pour soutenir la croissance de son activité. Grâce à une politique de formation ambitieuse, le Groupe participe à l'accompagnement de ses collaborateurs dans l'acquisition de nouvelles compétences.

Dans une industrie soumise à un turnover important, conserver les collaborateurs talentueux déjà présents et les accompagner tout au long de leur carrière est primordial.

### Politique de recrutement

En 2022, My Money Bank a recruté 102 salariés en CDI et 5 salariés en CDD (contre 54 CDI en 2021 et 10 CDD). Les filiales d'Outre-Mer ont recruté quant à elles 3 salariés en CDI et 6 en CDD (contre 8 CDI en 2021 et 3 CDD), et la Banque des Caraïbes 40 salariés en CDI et 3 en CDD (contre 17 CDI en 2021 et 10 CDD). La forte augmentation du nombre de recrutements effectués en comparaison avec les années précédentes s'explique notamment par le besoin de préparation dans le cadre de l'acquisition des activités de banque de détail de HBCE.

Compte tenu de la technicité des activités et des objectifs ambitieux de croissance, le fait de préserver la diversité et la qualité des profils des collaborateurs est un véritable enjeu social.

En 2022, le Groupe a continué sa politique de Cooptation, « My Best Colleague », dans le but d'inciter ses collaborateurs à activer leur réseau pour recommander des candidats talentueux, au profil en adéquation avec les postes à pourvoir.

### Politique de rémunération

Promontoria MMB, en sa qualité de société mère du Groupe, définit la politique de rémunération applicable à l'ensemble des salariés, à partir des recommandations du



Comité des Rémunérations et des dispositions réglementaires.

**La politique de rémunération ainsi déterminée au niveau du Groupe a pour principaux objectifs :**

- d'assurer la conformité des intérêts particuliers à la stratégie économique, aux intérêts à long terme et aux valeurs du Groupe,
- de fidéliser les salariés par une rémunération appropriée,
- de ne pas inciter les collaborateurs à des prises de risques excessives, en évitant les conflits d'intérêt,
- de définir des mesures pour aligner les modalités de détermination et de versement de la rémunération sur le risque, pour les salariés dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'exposition aux risques de l'entité ou du Groupe
- de rémunérer le personnel exerçant des fonctions de contrôle en fonction des objectifs spécifiques liés à ces missions.

Le plan annuel des augmentations de salaire et le plan de bonus est validé par la Direction Générale. Le plan de bonus est soumis au vote du Comité des rémunérations et du Conseil d'Administration.

Dans le cadre de la Négociation Annuelle Obligatoire, My Money Bank et ses filiales ont alloué un budget de 1,6% de la masse salariale (vs. 1% en 2021), réservé aux augmentations et aux promotions au mérite. Près de 86% des salariés ont bénéficié d'une augmentation de salaire en 2022 (contre 92% en 2021). Le budget était de 0,80% pour la Banque des Caraïbes (contre 1,3% en 2021).

My Money Bank a confirmé son engagement en termes d'égalité professionnelle par la signature d'accords d'entreprise successifs.

Pour l'exercice 2022, l'index égalité professionnelle de MMB affiche 85 points, celui de Somafi-Soguafi 91 points, et ceux de Sorefi et Banque des Caraïbes 89 points (90 points sur 100 pour My Money Bank, 89 points pour la Somafi-Soguafi, 93 points pour la Sorefi et 84 points pour la Banque des Caraïbes en 2021).

### Rétention des talents

Convaincu que les perspectives d'évolution au sein des différentes entités contribuent à la rétention des talents, My Money Group partage, en toute transparence, ses résultats, ses projets structurants et sa stratégie avec ses salariés.

En octobre 2022, les Leaders du Groupe ont participé à une convention de 3 jours à La Baule, au cours de laquelle se sont succédé conférences et débats, notamment sur les résultats et la stratégie. Ces temps de travail étaient ponctués par des temps de convivialité, d'échanges informels, et de « team building ».

Le Comité de Direction informe régulièrement les salariés sur l'activité du Groupe via des communications vidéo et des tables rondes. La Directrice des Ressources Humaines et le Directeur Général ont lancé un nouveau format d'échanges : les « My Money Talk », permettant d'aborder des sujets d'actualité et de répondre aux questions des collaborateurs.

Le Groupe s'attache à valoriser la contribution exceptionnelle de certains salariés, en décernant des « awards ». Près de 218 awards ont été distribués en 2022.

Depuis 2019, le Groupe bénéficie d'un système de classification interne permettant à chacun d'identifier le positionnement de son rôle dans l'organisation, facilitant la mobilité intragroupe, et donnant de la visibilité sur les perspectives d'évolution de carrière.

Le taux de Turnover de l'année 2022 est de 14,3%.

### La formation et l'accompagnement

Depuis plusieurs années, le Groupe s'appuie sur les axes stratégiques, pour identifier les enjeux liés au développement des collaborateurs et décliner la politique de formation adéquate.

En vue de développer les compétences adaptées aux nouveaux métiers, aux nouvelles technologies et à la transformation de l'entreprise, le Groupe a continué en 2022 à privilégier la formation au quotidien, accélérateur de sa transformation culturelle.

My Money Group a proposé en 2022, à l'ensemble de ses collaborateurs, "My Climate School", une formation en ligne pour comprendre l'impact du changement climatique et sensibiliser au développement durable. Elle permet à tous les collaborateurs de mieux appréhender les changements climatiques et d'agir en faveur du climat.

Les collaborateurs ont également la possibilité de participer à un atelier fresque du climat qui est animé par des collègues formés à la méthodologie et à l'animation de ces ateliers. La fresque du climat est une approche participative et ludique, permettant en 3 heures d'avoir une vision globale du climat et de créer une émulation en équipe.

Depuis 2018 dans le but de se calquer sur les nouveaux enjeux stratégiques de l'industrie bancaire, le Groupe poursuit sa politique de pédagogie d'entreprise apprenante avec des axes de formation orientés compétences et expertises permettant de faciliter l'adaptation



à l'emploi et favoriser les évolutions professionnelles des collaborateurs.

En 2022, My Money Bank a dédié un budget de plus de 515 000 € aux formations contre 460 000 € en 2021, avec un plan de dévelop-

pement des compétences en lien avec les axes stratégiques de l'entreprise.

Au niveau du Groupe, ce sont plus de 14 000 heures de formation qui ont été dispensées (contre 16.000 heures en 2021).

## b) L'engagement des salariés

Bien que faisant partie d'une industrie qui tend de plus en plus à se digitaliser, l'image du Groupe et son expertise reposent principalement sur l'engagement de ses salariés, notamment à travers les points suivants :

### Diffusion et appropriation des valeurs du Groupe

Chaque nouvel embauché reçoit un exemplaire du code de conduite intitulé « Ce que nous sommes », qui reprend et explicite les valeurs en les illustrant avec des exemples concrets.

Les valeurs sont encadrées et affichées dans l'ensemble des locaux faisant ainsi partie intégrante du quotidien des collaborateurs.

### Revue de la performance

Le Groupe utilise l'outil TalentSoft et pour la fixation des objectifs et pour l'évaluation annuelle et à mi-année des salariés. Il permet à chacun, salarié et manager, de rédiger au fil de l'eau, toute l'année, les réalisations du salarié et d'enregistrer la progression dans l'atteinte des objectifs. L'évaluation est entérinée lors de l'entretien annuel. Depuis 2020, TalentSoft sert également de support, aux entretiens professionnels.

### Dialogue social et accords collectifs

Les salariés de My Money Bank et de la Banque des Caraïbes dépendent de la convention collective de la Banque (IDCC 2120) et des accords de chaque entité.

Les filiales de My Money Bank relèvent de la convention collective des Sociétés Financières (IDCC 478).

Le Groupe attache une grande importance à la qualité du dialogue social basé sur la transparence, qui se traduit notamment par des réunions constructives et régulières avec les représentants du personnel et les délégués syndicaux.

En 2022, My Money Bank et ses filiales ont mené des négociations avec les Organisations Syndicales qui se sont conclues par la signature d'accords d'entreprise, en particulier sur les NAO, la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, l'intéressement, le télétravail, le temps de travail ou encore le compte épargne temps.

### Santé et sécurité

#### En matière de santé

Prévention de la santé et du bien-être des collaborateurs au travail.

Le document unique d'évaluation des risques professionnels et le

programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail sont revus à chaque réunion de la Commission SSCT de My Money Bank, afin de s'assurer que les actions identifiées sont réalisées dans les temps et de réagir rapidement le cas échéant.

Le Groupe a saisi l'opportunité de la semaine de la Qualité de Vie au Travail pour diffuser de précieux conseils sur l'ergonomie au poste de travail et l'organisation pour un meilleur équilibre vie privée/vie professionnelle.

#### Dispositif d'écoute et de soutien psychologique

Depuis 2013, My Money Bank met à la disposition de ses salariés un dispositif d'écoute et de soutien psychologique assuré par le Cabinet Eléas, spécialisé dans la gestion et la prévention des risques psychosociaux et la qualité de vie au travail. Ce dispositif a ensuite été étendu à l'ensemble des entités du Groupe.

#### En matière de sécurité

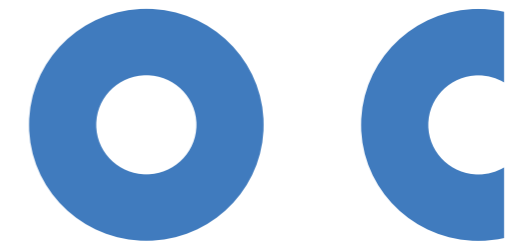
Les entités du Groupe comptent des interlocuteurs privilégiés organisés autour de responsables de gestion de crise présents sur chaque site.

A titre d'exemples :

- La Tour Europlaza, conformément à la réglementation « Immeuble de Grande Hauteur » (IGH), dispose d'un poste de sécurité et de contrôle actif 24/7. En fonctionnement permanent, il assure la sécurité des locaux grâce à des moyens de détection et de lutte contre le feu. Le responsable de la sécurité organise un exercice d'évacuation annuelle.
- Les 2 bâtiments du site nantais répondent à la réglementation « Etablissement Recevant

du Public » (ERP). Ils disposent chacun d'équipements de détection d'incendie reliés à une centrale d'alarme supervisée par un centre de surveillance.

Les contrôles réglementaires annuels (électricité, détection, incendie, extincteurs, extraction d'air...) sont enregistrés dans le registre de sécurité de chaque site.



### Mesures en faveur du bien-être général des collaborateurs

Les accords collectifs en vigueur, et en particulier celui traitant de l'égalité professionnelle et de la qualité de vie et des conditions de travail, participent d'une façon globale au bien-être général des collaborateurs.

#### Locaux

Les mesures du plan de prévention des risques ainsi que l'entretien des locaux professionnels contribuent à maintenir des conditions de travail agréables.

Les locaux de Paris et de Nantes font l'objet d'une maintenance régulière.

Après l'emménagement d'une partie des équipes de Nantes dans un nouveau bâtiment, intégralement rénové avec des espaces imaginés pour favoriser l'échange, la collaboration et le confort, le deuxième bâtiment nantais a à son tour été rénové.

Les entités d'Outre-Mer disposent également de locaux récents et offrant un cadre de travail moderne et adapté.

### Enquête d'opinion

Depuis octobre 2019, via l'outil « Supermood », le Groupe sonde régulièrement le niveau d'engagement des collaborateurs, leurs motifs de satisfaction et d'insatisfaction.

Le dernier audit lancé en novembre 2022 a recueilli un taux de participation de 54 % soit 8 points de plus que celui de 2021. Cette hausse s'explique en partie par la mobilisation de nombreux collaborateurs qui ont assisté courant novembre à une conférence animée par le fondateur de SuperMood leur rappelant le sens et l'utilité de la démarche.

L'autonomie au travail et la qualité du soutien managérial au sein du Groupe sont plébiscitées par le plus grand nombre. Le besoin de communication concernant les changements à venir reste une demande des salariés.

Chaque entité s'attache à construire un plan d'action en fonction des résultats.

Le Groupe s'attache également à évaluer le ressenti des collaborateurs grâce à l'eNPS (employee Net Promoteur Score), qui comme en 2021, se situe 21.

Supermood permet également à tous, chaque semaine, d'adresser un « SuperLike », à un collaborateur de son choix afin de le remercier ou de le féliciter. En 2022, plus de 4215 « SuperLikes » ont été envoyés.

### Pratiques d'activités physiques et sportives

Les collaborateurs du site de la Tour Europlaza ont la possibilité de s'inscrire à la salle de sport situé dans la Tour.

Plusieurs collaborateurs parisiens ont participé à la Course Enfants Sans Cancer organisée par l'Association Imagine for Margo en mai et en septembre.

Au mois d'octobre, My Money Group a soutenu et s'est engagé pour Octobre Rose en encourageant l'ensemble de ses collaborateurs à participer à travers une course solidaire. Pour chaque km couru durant le mois d'octobre, My Money Group a reversé des dons à l'Institut Curie. Ce sont ainsi plus de 4.000 km qui ont été parcourus tout au long du mois.

Odyssea finance la recherche contre le cancer du sein en organisant des courses partout en France. A cette occasion My Money Group a financé le paiement du dossard des collaborateurs qui souhaitent participer à cette course avec pour objectifs de sensibiliser au dépistage du cancer du sein et de récolter des fonds pour la recherche tout en promouvant la pratique d'activités physiques et sportives. En 2022, 23 collaborateurs ont participé à la Course Odyssea organisée à Nantes ainsi qu'à La Réunion.



### c) La diversité et l'égalité des chances

#### Mesures en faveur de l'égalité professionnelle

Les actions du Groupe portent sur les cinq axes principaux ci-dessous : **Le recrutement** : les recrutements sont uniquement fondés sur des critères objectifs : compétences, expérience professionnelle, formation et qualification avec une garantie de conditions d'embauches strictement identiques pour une femme et pour un homme à profil équivalent et pour un même poste.

**La formation professionnelle continue** : le Groupe garantit le principe d'égalité d'accès pour tous les salariés, femmes et hommes, à la formation professionnelle continue. Il en va de même pour **l'évolution de carrière**.

**La rémunération** : le Groupe poursuit son engagement sur la réduction des écarts de salaires entre les hommes et les femmes, comme le démontre l'index égalité.

**La parentalité** : avec un suivi particulier des salariés en congés de maternité, d'adoption, parentaux, par les Responsables Ressources Humaines et les Managers.

#### Insertion et maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap

Le Groupe poursuit sa politique de maintien dans l'emploi en continuant d'accompagner les collaborateurs bénéficiant d'une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé et d'aider ceux qui souhaitent l'obtenir : en 2022, diffusion du "Guide du handicap" regroupant des informations pratiques.

Au titre de l'année 2022, My Money Group comptait 23 salariés bénéficiaires d'une obligation d'emploi des travailleurs handicapés, 16 pour My Money Bank, 6 pour la Somafi Soguafi, 1 pour la Banque des Caraïbes contre 17 salariés en 2021.



## 2

Pilier 2

# Partenaire Éthique

Dans l'économie moderne, le rôle des acteurs bancaires en tant qu'institution et partenaire de confiance n'a cessé de se renforcer. Dans ce contexte, l'industrie bancaire doit également faire face à un constant renforcement du droit qui encadre ses activités aussi bien au titre de la LCB-FT que de la protection de sa clientèle ou de la bonne gestion des données personnelles.

Acteur régulé, le Groupe s'attache à exercer toutes ses activités dans le respect des lois, de l'éthique et des règlements, conformément à ses valeurs. Il attache également une attention toute particulière à la protection des consommateurs.

Acteur responsable et engagé, le Groupe a mis en place un code de conduite qui offre à chaque collaborateur un cadre déontologique l'aidant à conduire ses actions et à prendre les bonnes décisions. Celui-ci est remis à chaque collaborateur ou partenaire commercial. Les valeurs et engagements qu'il contient constituent les fondations de toutes nos relations. Ce code de conduite est également transmis et signé aux fournisseurs du Groupe avant toute entrée en relation.

L'ensemble des procédures opérationnelles et polices qui encadrent l'activité quotidienne de l'entreprise s'y rattachent. Ces règles internes sont à la disposition de tous les collaborateurs sur l'intranet du Groupe ou sur simple demande auprès des managers.

Le Groupe s'est également engagé dans la digitalisation de ses processus. A ce titre, il propose à ses clients des espaces d'échange et de gestion qui répondent aux attentes de modernisation et de fluidité technologique. Ces transformations répondent aux besoins et attentes des clients qui souhaitent aujourd'hui avoir une relation bancaire plus rapide et personnalisée.

En s'adaptant et en réinventant ses outils, notre Groupe s'inscrit dans une démarche moderne et pro-active résolument orientée vers l'avenir.

## a) Une distribution responsable des produits

### LE RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION ACTUELLE ET FUTURE

Compte tenu de son activité réglementée, My Money Group doit constamment s'adapter et se conformer aux évolutions de la réglementation des produits qu'elle distribue. Ces changements étant par nature continus, un dispositif de veille juridique a été déployé afin d'intégrer ou d'anticiper tout changement de réglementation.

My Money Group est aujourd'hui présent en métropole et dans les départements d'Outre-Mer (la Réunion, la Martinique, la Guadeloupe et la Guyane). Ses activités sont dès lors susceptibles d'être impactées par des modifications réglementaires ou des décisions politiques non seulement nationales, mais également locales prises dans le cadre des compétences propres aux départements d'Outre-Mer.

Le Groupe a établi des relations de confiance avec les autorités locales et s'inscrit comme un réel partenaire du développement économique dans les départements d'Outre-Mer.

### MESURES DE RÉDUCTION DU RISQUE DE NON-CONFORMITÉ

#### Gouvernance

My Money Group et ses filiales réglementées sont régulés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel

et de Résolution. Pour ses activités de services d'investissements, la Banque des Caraïbes est régulée par l'Autorité des Marchés Financiers.

My Money Group a nommé un Directeur de la Conformité et des Responsables Conformité au sein de toutes ses filiales, chargés d'identifier, de prévenir et de mesurer les risques de non-conformité.

Le Directeur de la Conformité a été rattaché en fin d'année 2022 au Secrétaire Général nouvellement nommé de My Money Group. Ce rattachement lui garantit l'indépendance et les moyens nécessaires pour exercer sa mission. Au titre de ses fonctions, il est notamment chargé de définir et de faire appliquer les procédures de son périmètre de responsabilité et de contribuer à la diffusion de la culture de conformité au sein du Groupe. Il est membre du Comité Exécutif et dispose d'un accès permanent et direct aux administrateurs avec lesquels il peut partager tout sujet.

Auprès des collaborateurs, il exerce une fonction générale de conseil. Les dysfonctionnements de conformité observés sont partagés trimestriellement au travers des comités de conformité, comité des risques et du conseil d'administration de chaque structure juridique

### Cartographie des risques et plan de contrôle

Les plans annuels de conformité ainsi que le plan de contrôle annuel sont définis à partir de la cartographie des risques qui intègre les risques de non-conformité. Compte tenu des activités du Groupe, les risques principaux sont liés aux dispositions réglementaires de prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme, de prévention des faits de corruption, de protection de la clientèle et des données à caractère personnel. Ces risques bruts sont atténués par le dispositif de maîtrise des risques déployé qui permet de les réduire à un risque résiduel acceptable.

Le dispositif de maîtrise des risques s'appuie sur les procédures existantes, les outils de conformité et sur le dispositif de contrôle interne. Il est renforcé grâce aux formations (mentionnées ci-dessous dans la partie "4. La formation") permettant à tous les collaborateurs de connaître et prévenir les risques liés aux activités exercées.

Le risque de non-conformité au même titre que les autres risques auxquels est exposé le Groupe fait l'objet d'une évaluation trimestrielle sur la base d'indicateurs définis et validés annuellement par le Conseil d'administration. Il s'agit du Risk Appetite Statement. Le suivi continu de ces indicateurs permet à My Money Group d'atteindre ses objectifs d'exposition au risque. La culture du risque est également véhiculée par la Direction des Ressources Humaines, qui participe à la diffusion et à l'engagement

des collaborateurs aux valeurs de l'entreprise. Elle précise les comportements attendus. En outre, l'évaluation des collaborateurs porte non seulement sur la performance mais également sur la façon d'être et sur l'adéquation des comportements par rapport aux valeurs. Le processus d'évaluation de la performance favorise un échange régulier entre le collaborateur et son manager, sur la réalisation des objectifs et la manière de les atteindre.



### La veille réglementaire

Le dispositif de veille juridique et réglementaire permet d'identifier les changements législatifs ou réglementaires potentiellement applicables aux activités du Groupe et de définir les plans d'action associés. Ce dispositif est piloté par le Comité de veille réglementaire qui s'assure que tous les sujets identifiés sont effectivement analysés par les directions concernées afin d'identifier les impacts réglementaires sur les activités du Groupe ou sur les évolutions nécessaires des règles qui les encadrent.



## La formation

Le tronc commun des formations déployées, régulièrement actualisé, couvre les obligations réglementaires applicables aux activités bancaires et financières. Il a vocation, dans une démarche de prévention, à maintenir et actualiser les connaissances des collaborateurs sur les risques de conformité (protection des données à caractère personnel, LCB-FT, anti-corruption, conflits d'intérêts, cybersécurité, etc.).

Des formations spécifiques visent en outre à renforcer les connaissances des fonctions les plus exposées, le plus souvent commerciales ou de contrôle. 94% des collaborateurs ont validé ces formations en 2022 (contre 91% en 2021). La totalité des collaborateurs aura effectué ces formations au premier trimestre 2023 conformément au calendrier d'assignation.

Certaines formations portent enfin sur les obligations liées aux produits commercialisés ou le maintien dans certaines fonctions ou la nécessité de la mise à jour annuelle des connaissances :

- la formation DDA (Directive de Distribution de l'Assurance)
- la formation DCI (Directive Crédit Immobilier)

L'ensemble des administrateurs du Groupe et des dirigeants effectifs bénéficient des formations indispensables à l'exercice de leurs responsabilités, obligations et perception des risques (LCB-FT, RGPD, réglementation bancaire, normes prudentielles IFRS, conflits d'intérêts, lutte contre la corruption, critères environnementaux sociaux et de gouvernance (ESG) et normes Bâle IV). Ces formations évoluent d'une année à l'autre en fonction des besoins déterminés.

Une attention spécifique est également apportée aux collaborateurs de la Direction de la Conformité qui participent à des travaux de place ou suivent des formations réglementaires spécialisées et le cas échéant diplômantes. Dans une démarche de formation continue, ils contribuent à la veille réglementaire de l'entreprise et réalisent des analyses d'impact qui sont partagées avec l'ensemble des membres de la Direction.

## Le dispositif de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne de My Money Group est défini conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque. Il garantit l'indé-

pendance des contrôleurs et s'établit sur trois niveaux (contrôles permanents de premier et second niveau, contrôles périodiques). Ces contrôles couvrent l'ensemble des activités du Groupe. Les contrôles de 1er niveau sont effectués de façon automatisée ou grâce à des managers ou contrôleurs dédiés présents dans les différents départements. Les contrôles de 2nd niveau sont réalisés au sein des directions Risques, Conformité, Ressources Humaines et Informatique. Les contrôles périodiques sont effectués par la Direction de l'Audit sur l'ensemble du dispositif.



Les plans de contrôle annuels sont élaborés à partir de la cartographie des risques. Ils permettent, en fonction du risque identifié de définir les contrôles, leur fréquence et les échantillonnages. Ils sont validés au cours du Comité de Contrôle Permanent et inclus dans le Risk Control Self Assesment (RCSA) présenté au Comité Exécutif des Risques. Les résultats des contrôles et les mesures correctrices associées sont suivis et reportés au Comité de Contrôle Permanent. Le RCSA et les plans de contrôle associés sont revus annuellement pour s'assurer de la bonne couverture de l'ensemble des risques auxquels sont exposées les activités du Groupe.

## Application des règles d'éthique et de déontologie à la distribution des produits

Le Groupe adopte une politique de tolérance zéro envers tout comportement contraire à l'éthique et s'engage à ce que ses collaborateurs et partenaires ou tiers les partagent. Ces règles et engagements sont exprimés en particulier au travers du code de conduite.

Le Groupe encadre la distribution de ses produits par un corpus de polices et procédures qui vise à prévenir les risques de non-conformité et en particulier le risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme (a), le risque de corruption (b), les conflits d'intérêts et le risque associé aux mauvaises pratiques commerciales (c), La lutte contre l'évasion fiscale.

### a) La lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

My Money Group est assujéti à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT) et au respect des mesures restrictives financières ou commerciales imposées par voie de sanctions économiques tel que la réglementation française l'impose aux établissements bancaires ou Prestataire de service de Paiement (PSP).

Le dispositif mis en œuvre vise à réduire le risque de sanctions juridiques ou réglementaires, de perte financière ou d'atteinte à la réputation. Il permet ainsi de protéger nos collaborateurs mais aussi nos clients, dans une relation de confiance tout en se conformant totalement aux obligations réglementaires. Il s'appuie sur une approche par les risques telle que

définie par la réglementation. Celle-ci détermine, un niveau de risque par typologie de clientèle, les diligences correspondants à ce niveau en matière de connaissance client et de surveillance des transactions. L'analyse de cohérence du profil de risque du client, de la nature de la relation et des transactions réalisées peut conduire My Money Group à effectuer une déclaration à Tracfin pour les situations ou un soupçon de blanchiment subsiste post analyse par My Money Group.

#### b) La lutte contre la corruption

Le Groupe s'est doté de procédures visant à lutter contre la corruption dans la conduite de ses affaires notamment en appliquant des règles strictes en matière d'avantages, cadeaux et de sponsorship. Ces procédures encadrent également la sélection et le suivi de ses intermédiaires et fournisseurs ainsi que les contrôles comptables.

En outre, tout collaborateur dispose de la faculté de faire part d'interrogations ou de faire remonter les éventuels dysfonctionnements dont il pourrait être témoin, en premier lieu vers son supérieur hiérarchique ou vers une direction spécialisée (Direction des ressources humaines, Direction juridique, Direction de la conformité ...).

En complément, les collaborateurs peuvent signaler de manière anonyme ou non, un comportement ou une situation potentiellement contraire au Code de Conduite ou aux lois, en activant le dispositif d'alerte interne indépendant.

Ce dispositif, accessible à tous et dans toutes les implantations du Groupe, permet notamment de déclarer les dysfonctionnements portant sur les faits et risques prévus par la loi n° 2016-1691 relative à la

transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (dite loi Sapin II). Il permet aussi de déclarer tout comportement contrevenant aux règles éthiques du Groupe.



#### c) Le conflit d'intérêts et le risque associé aux mauvaises pratiques commerciales

La satisfaction et la primauté de l'intérêt du client sont les deux principes fondamentaux qui régissent les activités commerciales du Groupe.

Les collaborateurs en relation avec la clientèle s'interdisent tout conflit entre leurs clients et leurs intérêts personnels. Dans le cadre du conseil délivré au client, ils identifient ses besoins et s'assurent que le produit proposé est en adéquation avec les besoins exprimés.

Dans le cadre de son offre de financement, My Money Group vérifie la capacité d'endettement du client et lui propose des produits adaptés. Il refuse l'octroi de crédits si celui-ci est identifié en fragilité financière ou que le financement le place dans une situation de fragilité.

Par ailleurs, la filiale Banque des Caraïbes se conforme aux obligations réglementaires associées aux services d'investissement qu'elle propose. A ce titre, elle met en place des mesures spécifiques de réduction du risque de conflit d'intérêts qui reposent en particulier sur les obligations d'inté-

grité des marchés, d'équité entre investisseurs et de protection de ces derniers.

Les conflits potentiels ou avérés sont centralisés auprès de la Direction de la Conformité. Ce dispositif repose sur la mise en place de la déclaration par les collaborateurs des intérêts qui pourraient entrer en conflit avec l'entreprise ou les clients. Cette déclaration s'effectue systématiquement lors du recrutement. Le collaborateur est aussi invité à déclarer au fil de l'eau tout conflit qu'il pourrait identifier dans l'exercice de ses fonctions.

Ce dispositif s'accompagne d'une formation spécifique qui fait partie du plan de formations réglementaires.

Le Groupe se protège du risque que représente les mauvaises pratiques commerciales en veillant également à la qualité de son réseau de distributeurs.

#### d) La lutte contre l'évasion fiscale

Le Groupe est implanté sur le territoire français et respecte les règles fiscales applicables à ses activités conformément aux lois nationales. Dans ses relations avec l'administration fiscale, le Groupe s'attache à respecter les procédures fiscales et à entretenir des liens de qualité.

Dans les relations avec leurs clients, les sociétés du Groupe veillent à ce qu'ils soient informés des obligations fiscales afférentes aux opérations réalisées avec le Groupe et à ce que soient respectées les obligations déclaratives qui peuvent leur être applicables en tant que teneurs de compte ou à tout autre titre.

Le Groupe ne pratique ni n'encourage ou promeut l'évasion fiscale et de participer à la réalisation d'opérations susceptibles de permettre l'obtention d'un avantage fiscal indu.

La Direction fiscale du Groupe est responsable du respect de la conduite fiscale de My Money Group, y compris la gestion du risque fiscal, et de la protection de la réputation du Groupe en matière fiscale. Elle est amenée à valider le traitement fiscal lorsqu'il peut être amené à constituer un élément important des produits, opérations ou décisions commerciales. Par ailleurs, des procédures de contrôle spécifiques sont mises en place pour valider les déclarations fiscales déposées par le Groupe.

## La protection des consommateurs

Au sein du Groupe, le dispositif de protection des clients s'appuie sur des règles visant à garantir la qualité de ses services et la primauté de l'intérêt de ses clients.

Les règles de vigilance portent en particulier sur :

- La publicité et la communication à destination des clients : Le Groupe contrôle l'ensemble des documents commerciaux et autres supports à destination des clients afin de s'assurer que les informations sont claires, exactes et non trompeuses.
- La formation des collaborateurs : Le Groupe s'assure du maintien des connaissances des conseillers des produits distribués par le Groupe afin de pouvoir éclairer le client dans sa prise de décision.
- La politique tarifaire : Le Groupe a mis en place des procédures qui encadrent les politiques tarifaires applicables, assurent le respect des taux d'usure.

My Money Group veille en outre à ce que les conditions générales de banque et des règles de rémunération des distributeurs soient conformes aux obligations réglementaires.

La sélection et le suivi de la relation d'affaire avec les intermédiaires :

- seuls les intermédiaires qui satisfont aux obligations professionnelles, réglementaires et d'honorabilité sont autorisés à distribuer les produits de My Money Group. Ils sont évalués à fréquence régulière.

- Le suivi des pratiques de vente : Le Groupe contrôle la bonne commercialisation de ses produits en contactant sa clientèle après-vente. Ces appels ont pour objectif principal de s'assurer de la qualité du conseil et de vérifier que les informations obligatoires ont bien été communiquées (post sales calls).
- Le traitement centralisé des réclamations permet d'identifier toute mauvaise pratique commerciale, d'identifier les dysfonctionnements en matière de protection du consommateur et de mettre en œuvre les actions correctives nécessaires.
- La politique d'inclusion bancaire et de prévention du surendettement contribue à identifier de manière précoce les clients en situation de fragilité financière et leur proposer lorsque cela est possible la solution la plus adaptée. Une formation spécifique a été dispensée aux collaborateurs afin de garantir le meilleur accompagnement de nos clients.
- La protection des avoirs des clients : En qualité de banque, My Money Group garantit la protection des avoirs de ses clients conformément à ses obligations, les entités assujetties sont membres du FGDR.

## Identification des manquements, et dispositif de réduction des risques

Le corpus de procédures du Groupe s'appuie sur un dispositif de remontée des dysfonctionnements qui responsabilise en premier lieu le collaborateur et son supérieur hiérarchique. Ce dernier joue en effet le rôle de conseil auprès de ses équipes.



Les directions de la conformité, des contrôles permanents et de l'audit interne identifient, centralisent et font remonter les défaillances de procédures ou de leur application au Comité des risques. Ces fonctions clés ont un lien direct avec le Directeur Général et le Conseil d'administration. Ces directions émettent des recommandations afin de remédier aux insuffisances observées et suivent l'exécution des mesures correctrices.

En outre, les différentes entités du Groupe disposent d'un canal interne indépendant de remontée d'alertes qui permet aux collaborateurs mais aussi à toute relation d'affaires de

signaler un dysfonctionnement de manière anonyme ou non.

Les dysfonctionnements de conformité font l'objet d'un suivi trimestriel. Ceux-ci sont centralisés par les responsables conformité des filiales et remontés au directeur de la conformité du Groupe qui en assure la consolidation et le suivi jusqu'à leur remédiation. L'ensemble de ce dispositif contribue à la réduction des risques par une adaptation permanente de la cartographie des risques auxquels le groupe est exposé, l'élaboration du plan de contrôle et la mise en place des mesures correctrices.



## b) La protection des données et la cybersécurité

Dans un contexte de digitalisation continue du marché bancaire et des nouveaux modes de consommation de la clientèle, le Groupe a adopté une démarche homogène et consolidée de protection des données personnelles (1), tout en assurant la maîtrise de ses risques informatiques (2).

### Protection des données personnelles

La protection et la sécurité des données sont des enjeux essentiels pour My Money Group et pour lesquels une approche homogène et consolidée est assurée, notamment pour la mise en conformité au Règlement Général sur les Données Personnelles « RGPD » ou le dispositif de cybersécurité.

L'année 2022 s'est traduite par la poursuite du renforcement de son dispositif en matière de protection des données personnelles :

- Des référents « Data Protection » ont été désignés par chaque responsable de Direction afin de renforcer la gouvernance du dispositif et assurer le relai entre le DPO et les équipes opérationnelles. Ils s'assurent également du caractère à jour des traitements de données personnelles relevant de leur périmètre.
- De nouveaux contrôles en matière de protection des données personnelles ont été définis, afin de s'assurer que les règles présentes dans le corpus documentaire

« RGPD » du Groupe soient respectées.

- My Money Group s'assure par ailleurs que l'ensemble de ses collaborateurs sont formés aux principes clés de la protection des données au travers d'un module de formation e-learning ou bien par des actions de sensibilisation globales ou ciblées (gestion des zones de commentaires libres, identification et signalement des violations de données par exemple).
- Enfin, le DPO suit et remonte à la Direction des indicateurs clés en matière de protection des données personnelles et d'éventuels points de blocage dans des Comités internes et dans son rapport annuel. Il participe à des réunions d'échange au sein d'associations professionnelles afin de partager avec ses pairs les bonnes pratiques de place.

### La performance informatique

L'évolution de la complexité des nouvelles technologies, le développement de l'informatique dans « le cloud » et l'augmentation des risques de cybersécurité, se traduisent, d'une manière générale et mondiale, par une hausse significative des incidents relatifs aux systèmes d'informations (incluant les incidents de cybersécurité). Le secteur bancaire, en pleine transformation digitale est directement impacté par la complexité et les spécificités liés à la cybersécurité :

- il est difficile de déterminer les conséquences d'une potentielle « brèche » de sécurité, les cyber-attaques étant de plus en plus sophistiquées et complexes à éradiquer ;
- les impacts peuvent être importants et peuvent influencer directement la continuité de l'entreprise, notamment, par la corruption des données de sauvegarde ;
- la multiplicité des interlocuteurs, tels que les fournisseurs ou prestataires de services, renforcent les risques de cybersécurité liés à la sous-traitance. En effet, un sous-traitant dont les mesures de sécurité ne sont pas conformes peut représenter une « porte d'entrée » sur le système d'information de l'établissement.

Ces spécificités liées au domaine « Cyber » obligent l'ensemble des entités du Groupe à adapter sa performance en termes de prise en compte de la sécurité informatique.

Pour répondre à ces préoccupations, le Groupe, en lien avec les recommandations des Autorités de supervision, renforce progressivement ses actions de mitigation des risques. Pour assurer la maîtrise du risque informatique, le Groupe, s'inspire des pratiques décrites au travers de la norme ISO 27001 afin d'implémenter son Système de Management de la Sécurité de l'Information (« SMSI »). La maîtrise des risques informatiques n'étant pas une considération propre aux seules équipes informatiques, l'établissement a choisi de l'inscrire dans une démarche générale de contrôle et de maîtrise des risques qui est pilotée par le Directeur des Risques (« Responsable de la fonction de gestion des risques », au sens de la réglementation bancaire).

À travers cette organisation appelée à s'appliquer à l'ensemble des entités du Groupe, les instances dirigeantes du Groupe sont directement impliquées, à la fois pour la mise en cohérence de la stratégie informatique et de l'appétit du risque, mais aussi pour la mise en œuvre et le suivi des actions de mitigation des risques.

La transformation agile et digitale du Groupe s'accompagne d'un renforcement des mécanismes de maîtrise des risques actuels et éventuels liés à ces enjeux. La digitalisation a incité le Groupe à recourir à un ensemble de solutions « dans le nuage » incluant des solutions de type « Software As A Services » (« SaaS ») et « Infrastructure As A Service » (« IaaS ») permettant à l'entité de réduire sensiblement ses coûts et les délais de création de nouveaux applicatifs.

Conscient de l'impact du recours aux technologies « dans le nuage » et des risques que cela peut engendrer, qui plus est dans une activité bancaire, le Groupe veille particulièrement à répondre aux recommandations et aux attentes de ses autorités de supervision que sont l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, l'Autorité Bancaire Européenne ou encore la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, par la mise en place solutions sécurisées et maîtrisées.

La cartographie des risques, initiée en 2018, fait depuis l'objet d'une revue périodique et systématique afin d'inclure les risques liés aux nouveaux schémas structurels et organisationnels de l'informatique du Groupe. Cette cartographie permet une vision précise des points d'attention à soulever dans le travail quotidien des collaborateurs en charge des actifs informatiques.

En matière de sécurité informatique, le Groupe s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue, notamment au niveau du Security Operation Center (« SOC ») et la mise en place d'une solution de type Bastion permettant de sécuriser les accès à hauts privilèges. Le périmètre de ces solutions évolue au fur et à mesure des évolutions du Système d'Information du Groupe. En complément, les équipes Sécurité accompagnent les collaborateurs en charge des actifs informatiques par une sensibilisation régulière aux problématiques de prise en compte de la sécurité au sein des projets.

Afin de s'assurer d'un niveau de sécurité satisfaisant, les produits développés au sein du Groupe font l'objet d'une attention particulière au travers de revues de code, d'audits techniques de sécurité et de sensibilisation des équipes produits au développement sécurisé.

## Politique de réduction du risque

### • Suivi régulier des sous-traitants

L'équipe Sourcing du Groupe assure un contrôle mensuel de l'ensemble des sous-traitants afin de garantir la rigueur, la qualité des prestations fournies et le degré d'expertise apportée. Le Groupe a pour impératif de maintenir un haut niveau de qualité et de sécurité dans ses services et produits, particulièrement dans le cas d'un recours à la Sous-traitance. En outre, toute nouvelle entrée en relation avec un prestataire fait l'objet d'une analyse de risque de Sécurité.

### • Contrôles des mesures de sécurité

L'évolution des pratiques internes amène le Groupe à définir et mettre en place de nouveaux contrôles vis-à-vis de son SMSI, et ce, afin de s'assurer de la bonne maîtrise de ses risques.

### • Formations spécialisées dispensées aux collaborateurs

L'adoption des pratiques « Agile » au sein du Groupe est accompagnée d'une sensibilisation des équipes aux risques de cybersécurité.



Dans le cadre de son programme de transformation digitale, My Money Bank a poursuivi en 2022 les travaux engagés pour digitaliser les processus de gestion opérationnelle de sa « Business Unit » dédiée aux financements des professionnels de l'immobilier.

Elle a ainsi déployé pour cette activité une solution permettant de communiquer de manière proactive avec les clients afin de les alerter sur les dates et montants de leurs échéances de remboursement. Une solution d'automatisation des règlements effectués dans le cadre

des crédits travaux a également été mise en place permettant aux équipes de se concentrer sur des missions à plus forte valeur ajoutée et d'offrir à la clientèle un meilleur service.

De plus, My Money Group a également procédé en 2022 à une refonte complète de ses outils de gestion des produits bancaires pour ses entités DOM. Elle a par ailleurs modernisé ses outils de gestion des produits d'épargne.

L'équipe poursuit ses efforts de digitalisation en améliorant ses services afin de mieux répondre aux attentes du marché et des clients.

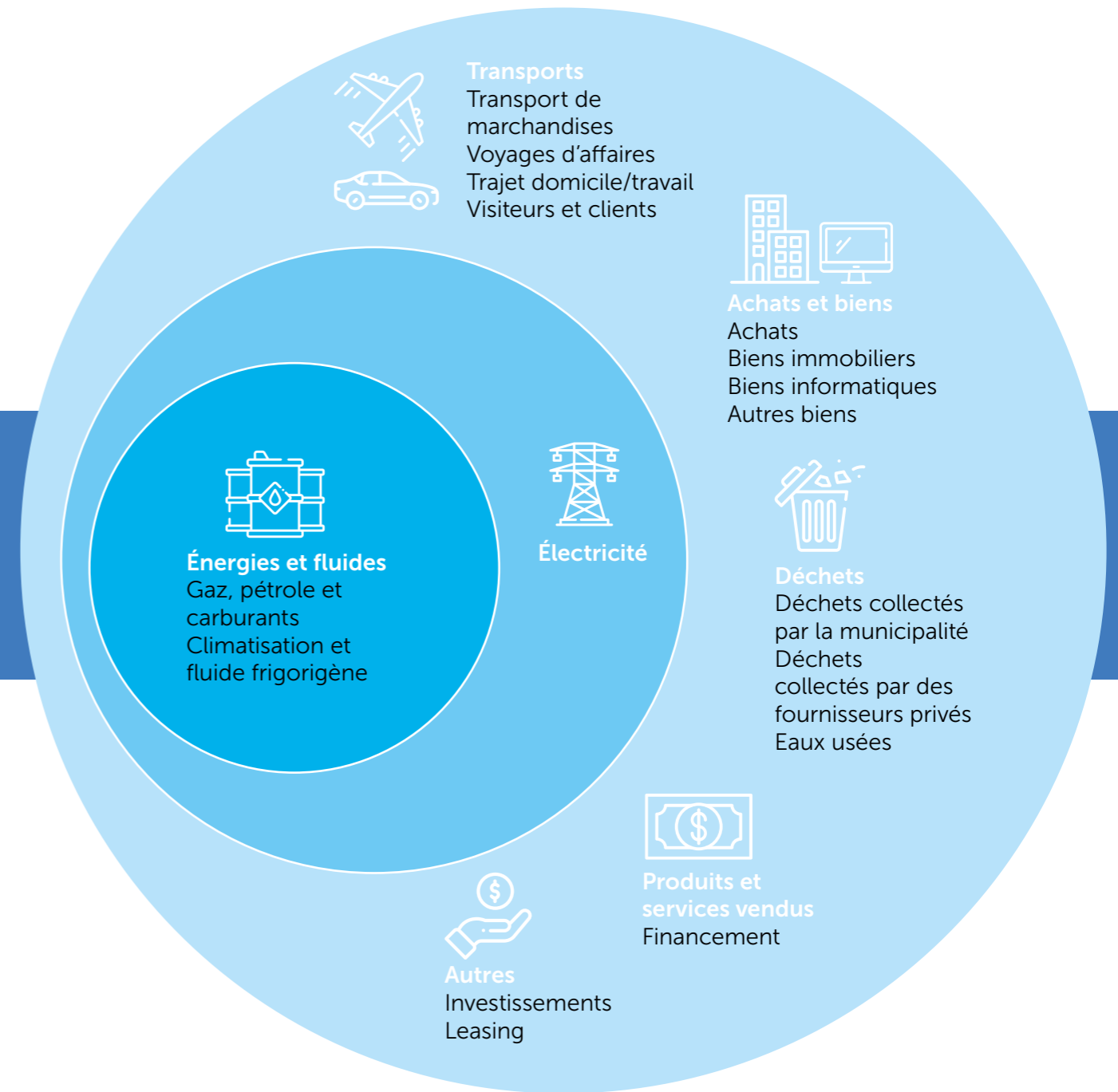
# 3

## Pilier 3 Acteur climatique

Bien que les activités sociales de ses entités, ne comportent aucune activité polluante ou classée comme étant à risque, le Groupe a fait le choix d'assumer une politique environnementale citoyenne. Conscients du rôle des institutions bancaires et financières en tant qu'acteur du changement climatique, le Groupe a décidé, à son échelle, de participer à la dynamique générale de lutte contre le dérèglement climatique. Que ce soit à travers ses collaborateurs, ses clients ou ses produits financiers, le Groupe s'efforce d'encourager les comportements éco-responsables.

Dans le cadre de la stratégie RSE et du rôle climatique que MMG souhaite incarner, My Money Group a décidé de mesurer le bilan carbone de la banque à la fois en tant qu'entreprise mais également en tant qu'établissement de crédit. Au cours du 2e semestre 2022, My Money Group a réalisé la mesure de l'ensemble des gaz à effet de serre émis directement et indirectement sur l'année 2021. Le bilan carbone a donc été réalisé sur l'ensemble des 3 scopes du groupe, y compris en mesurant l'impact des financements octroyés et des investissements réalisés.

Ce bilan est un point de départ qui permet à My Money Groupe de mieux comprendre et appréhender son impact environnemental, notamment à travers ses financements octroyés et investissements. C'est une première brique dans la définition d'une stratégie de réduction de l'impact carbone et d'un plan d'actions. Il s'agit d'un exercice qui sera désormais réalisé annuellement.

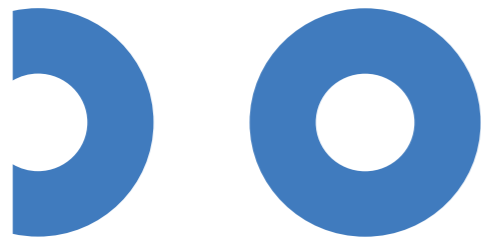


- Émissions directes
- Émissions indirectes liées à l'énergie
- Autres émissions indirectes

De manière très opérationnelle, et plus spécifiquement concernant l'aspect compensatoire, dans le cadre d'un séminaire d'entreprises qui s'est tenu en France Métropolitaine, My Money Group a déterminé via une méthodologie de l'ADEME les différents facteurs d'émissions de cet événement, notamment le déplacement des collaborateurs pour se rendre sur le lieu du séminaire.

Il a été décidé d'engager une démarche de compensation en finançant un projet de plantation d'arbres proposé par Treeseve (anciennement Trees Everywhere). Cette démarche de compensation sera renouvelée lors des séminaires à venir.

Le Groupe a depuis plusieurs années déjà mené des actions visant à prendre en considération la dimension écologique de projets, de financement, d'équipement, ou d'initiatives internes.



À titre d'illustration, les entités ultramarines Sorefi et Somafi-Soguafi se positionnent localement en acteurs responsables avec notamment :

- le maintien dans la grille des véhicules de société à destination des collaborateurs éligibles, de véhicules hybrides et électriques bénéficiant d'une enveloppe budgétaire revalorisée ;
- la mise en place sur le second semestre 2020, d'une solution de signature électronique des contrats de crédit affecté à destination des particuliers et des prêts personnels ainsi que le déploiement de cette offre à destination des professionnels entrepris en 2021, permettant au-delà des gains de productivité (opérationnel et contrôle) une réduction importante de la consommation de papier et d'encre, tant pour la Société que pour la clientèle ;
- le déploiement de formulaires de demande en ligne et de téléchargement de pièces dans l'espace client des sites internet, réduisant les déplacements de la clientèle ;
- la diffusion, via le réseau social Facebook pour les sociétés Sorefi et Somafi-Soguafi, de contenus mettant en avant des comportements citoyens (économie d'énergie, recyclage, astuces anti-gaspillages etc.) ;
- la préconisation en interne de l'utilisation de moteurs de recherche vertueux (« Lilo »).

My Money Bank propose, quant à elle, depuis 2020, un parcours « full digital » à ses clients, avec :

- L'accès à un espace personnel pour souscrire en toute sécurité une demande de prêt, gérer les produits détenus à la banque,

communiquer et accéder à ses documents.

- La possibilité de choisir la signature électronique de son offre de prêt en regroupement de crédits avec garantie hypothécaire (1ère banque spécialisée à proposer ce service en France), avec un taux d'adhésion supérieur à 70 %, un gain de productivité pour les équipes opérationnelles, et un délai de financement réduit considérablement pour le client. Avec une volonté d'étendre ce service à son offre de prêt en regroupement de crédits sans garantie hypothécaire en 2022.

De façon plus stratégique, le Groupe suit avec attention les dynamiques actuelles du segment de la « green finance » en développement en Europe.

En créant en 2018, une société de crédit foncier, MMB SCF, le Groupe s'est doté d'une entité lui permettant de se refinancer directement sur les marchés financiers. Les instances dirigeantes du Groupe envisagent à terme, et au regard de la composition de son collatéral, d'intégrer la composante environnementale dans la structuration de ses émissions obligataires auprès d'investisseurs institutionnels. Afin de promouvoir une démarche d'économie d'énergie, My Money Group a signé la charte Ecowatt en décembre 2022.

**Pour juger des risques et enjeux liés à l'environnement, pour les activités de My Money Group, la partie suivante traite de :**

- a) La non-adaptation de l'activité aux enjeux environnementaux**
- b) Les risques physiques liés aux événements climatiques violents**

### a) La non-adaptation de l'activité aux enjeux environnementaux

En tant qu'acteur citoyen, le Groupe est particulièrement attentif au dérèglement climatique et aux enjeux qui l'accompagnent. En interne, le Groupe a développé depuis plusieurs années une politique responsable de gestion de ses ressources (papier, électricité, etc.) et intègre pleinement cette composante dans le pilotage de ses coûts.

#### Une politique de performance énergétique des locaux

En décidant d'installer son siège social, et celui de ses principales filiales, dans la tour Europlaza à Paris La Défense, le Groupe a pris soin de choisir des locaux répondant à de hauts standards en matière de performance énergétique puisque

les locaux ont été certifiés Haute Qualité Environnementale (norme HQE). La certification « NF HQ Bâtiments Tertiaires - Neuf ou Rénovation » permet de valoriser les performances des bâtiments, mais aussi de réduire leurs consommations, leur impact environnemental et améliorer la santé et le confort des utilisateurs.

En interne, dans les cafétérias des étages parisiens, la Direction a sensibilisé les salariés à l'engagement pris par la Tour, en matière de tri des déchets. Les salariés sont ainsi invités à utiliser, en fonction des déchets, les poubelles dédiées équipant les bureaux, cafétérias et autres espaces communs.

De plus, La Tour Europlaza fait appel à la société Paprec pour le traitement des déchets des espaces communs ainsi que de ses locataires.

L'ensemble des déchets collectés sont triés et ensuite envoyés en centre de recyclage.

Au regard des seuils établis par le décret n° 2013-1121 du 4 décembre 2013, à savoir (i) un effectif excédant 250 personnes et (ii) un chiffre d'affaires dépassant 50 millions d'euros ou un total bilan excédant 43 millions d'euros, la société My Money Bank, membre du Groupe, est assujettie à l'obligation de faire réaliser un audit énergétique de son activité tous les quatre ans. Cette obligation est instituée par l'article 40 de la loi n° 2013-619 du 19 juillet 2013 « portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine du développement ».

A ce titre, la société SINTEO a réalisé un audit énergétique NF EN 16247-1 et -2 tant à Paris (Tour Europlaza), le 19 janvier 2016 qu'à Nantes (Bâtiment Alaska et Idaho), le 23 février 2016. Le Groupe travaille actuellement avec un prestataire dans le cadre du Décret « Tertiaire ». Un nouvel audit énergétique est prévu en 2023, le prestataire pourra accompagner le Groupe sur les engagements de réduction énergétique qui seront décidés à l'issue de l'audit.

Par ailleurs, le Groupe veille au quotidien, à une utilisation durable et raisonnée des ressources par l'ensemble des collaborateurs.

### **Consommation d'énergie / Mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables**

#### **Consommation d'électricité Emissions de CO2 liées aux consommations d'électricité**

Les heures de fonctionnement des éclairages sont limitées à certaines plages horaires et aux seuls jours de présence des collaborateurs. Cette mesure a permis de contenir voire

réduire la consommation électrique, et par voie de conséquence l'impact environnemental. Dans les locaux installés en métropole, les systèmes d'éclairage et de climatisation s'éteignent tous les soirs à 22h et ne redémarrent que manuellement ou par un système de détection des mouvements.



Cette dynamique s'accompagne de plusieurs initiatives, telles que :

- le remplacement des ampoules usagées par des LED à basse consommation ;
- la rénovation des circuits climatiques intervenue en 2019 en accord avec le gestionnaire des locaux de La Défense. Ces travaux ont permis de remplacer le circuit climatique à eau perdue par un nouveau système circulaire plus efficace et performant sur le plan énergétique, en permettant une réutilisation de l'eau glacée fournie par une entreprise spécialisée ;
- le remplacement d'une grande partie des écrans d'ordinateurs par des écrans à faible consommation.

Au cours de l'exercice 2022, la consommation d'électricité de l'ensemble des entités du Groupe a été de 1 552 465 kWh contre 1 696 154 kWh en 2021, soit l'équivalent en termes de rejet de gaz à effet de serre de 651 tonnes eq.CO2 en 2022 et 893 tonnes eq.CO2 en 2021.



#### **Consommation d'énergie fossile Emissions de CO2 liées aux déplacements professionnels par salarié.**

Le Groupe met en œuvre diverses mesures visant à promouvoir l'utilisation de modes de transports plus responsables pour le déplacement de ses collaborateurs.

À ce titre, s'agissant de la flotte de véhicules de société, il est proposé aux collaborateurs éligibles, de choisir des véhicules électriques, hybrides, essence ou diesel, dans la mesure où ce choix reste compatible avec leur activité professionnelle, et leur besoin en autonomie.

La consommation de carburant au cours de l'exercice 2022 pour l'ensemble des sociétés du Groupe a été équivalente à un rejet de gaz à effet de serre de 320,32 tonnes de CO2 contre 261,54 tonnes de CO2 en 2021. Cette augmentation s'explique notamment par le fait que 2021 avait été marqué par des confinements successifs qui ont entraîné une réduction des déplacements dans ces départements.

Par ailleurs, les émissions de gaz à effet de serre ont été de 79,67 tonnes

de CO2 pour les autres déplacements terrestres, et de 445,08 tonnes de CO2 pour les déplacements aériens de l'ensemble des collaborateurs du groupe sur 2022.

Des places de parking équipées de prises de rechargement ont été créées pour les véhicules électriques sur le site de Paris-la-Défense, et des parkings pour vélos ont été aménagés sur le site de Nantes. Une étude est entreprise pour mettre en place des bornes de rechargement pour des véhicules électriques sur le site de Nantes, qui pourraient bénéficier également aux collaborateurs de My Money Bank, utilisant un véhicule électrique personnel.

Le développement du télétravail pour les collaborateurs contribue également à limiter l'impact des déplacements professionnels sur l'environnement.

L'installation en 2019 dans les locaux de Paris-la-Défense et de Nantes de 5 salles de visioconférence permet de faciliter la communication entre collaborateurs des deux sites et contribue à réduire leurs déplacements.

## Une politique de consommation responsable

### Le papier

Compte tenu de la nature des activités sociales, la consommation de matières premières porte quasi-exclusivement sur le papier. Depuis 2017, le Groupe a entrepris des mesures de réduction de consommation de papier, par la mise en place de solutions digitalisées des échanges d'information, de la signature électronique des contrats d'un pool d'impression à badge, programmé pour effacer au bout de 48 heures les travaux d'impression non récupérés par les collaborateurs.

Le dispositif de « bureau universel » pour le traitement numérique de la documentation des clients et prospects, les solutions de signature électroniques mise en place en 2020 s'inscrivant dans la dynamique de digitalisation de notre Groupe, ont concouru à la réduction de la consommation de papier. Le télétravail privilégié par le Groupe en 2020 et 2021 face à la crise sanitaire Covid-19 y a également fortement contribué.

Dans la même perspective, le lancement des projets de signatures électroniques pour la métropole et les entités DOM vise à s'affranchir de l'impression papier.

Le tonnage papier pour 2022 s'élève à 10,30 Tonnes au total sur l'ensemble du groupe.

### Matériel informatique

My Money Group encourage les démarches d'achats et de gestion responsables du matériel informatique. A titre d'exemple, équipement de la plus grande partie des ordinateurs du personnel, d'écrans à faible consommation et recyclage des cartouches d'encre usagées.

### Lutte contre le gaspillage alimentaire

Le restaurant d'entreprises de Paris-la-Défense a mis en place, en accord avec l'ensemble des locataires, dont My Money Bank, un repas végétarien les jeudis, afin de réduire la consommation de viandes.

Et il a également réduit les portions servies aux convives, dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire.

My Money Group est attaché au respect d'un certain nombre d'écogestes par ses collaborateurs. Ceux-ci sont régulièrement rappelés aux collaborateurs et sont affichés dans les locaux du groupe. Il s'agit essentiellement de l'application bonnes pratiques dans la vie quotidienne.



## b) Les risques physiques liés aux événements climatiques violents

Les filiales de financement du Groupe présentes à La Réunion, aux Antilles, en Guyane, opèrent dans des zones géographiques régulièrement confrontées à des événements climatiques violents et dont la fréquence n'a cessé de croître.

Que ce soit pour protéger les collaborateurs, les actifs matériels et immobiliers ou les intérêts de la clientèle, le Groupe met en œuvre des dispositifs adaptés afin d'accompagner ses filiales d'Outre-Mer, lors de la survenance de tels événements.

### La gestion des risques portant sur les collaborateurs et les actifs du Groupe

Le Groupe en tant qu'employeur responsable, veille à garantir la sécurité physique et psychologique de ses collaborateurs.

Ainsi, lorsque des alertes météorologiques visent des zones géographiques, plus particulièrement en Outre-Mer, où des collaborateurs du Groupe sont présents, toutes les mesures et précautions visant à leur sécurité sont mises en œuvre.

Les organisations sont pensées pour pouvoir assurer un service délocalisé en cas de travail à domicile forcé des équipes en fonction des conditions météorologiques.

En cas d'événement climatique violent, les managers locaux sont chargés de vérifier l'état de santé de leurs collaborateurs. Ils doivent veiller par ailleurs à adapter avec flexibilité les conditions ou modalités de travail afin de permettre à leurs collaborateurs de faire face sereinement à des épisodes climatiques critiques.

Le Groupe s'assure également que les locaux, les équipements et matériels de travail ne risquent pas d'être détruits ou trop lourdement endommagés par les catastrophes naturelles.

Compte tenu de la nature de ses activités, le Groupe se doit d'assurer la continuité de ses services en garantissant l'intégrité de l'ensemble des données, notamment par la mise en place d'un dispositif de sauvegardes adapté.

La réglementation bancaire qui leur est applicable, oblige par ailleurs les entités du Groupe à établir un plan d'urgence et de poursuite d'activité (PUPA), destiné à assurer la poursuite des activités sociales en cas de survenance de tout événement grave, sinistre ou catastrophes naturelles.

Ce plan permet de répertorier les différents risques majeurs (non uniquement environnementaux) par site et de proposer des plans de gestion de crise. Il a pour principaux objectifs de :

- assurer la sécurité et la protection du personnel et des biens ou actifs,
- minimiser l'impact sur les clients ou la perte économique potentielle,
- maintenir les fonctions critiques de l'activité et la conformité avec la réglementation,
- restaurer l'environnement de travail.

Le plan d'urgence et de poursuite d'activité comprend les éléments suivants :

- l'évaluation des risques liés à la localisation et aux spécificités techniques de chacun des sites,
- l'analyse d'impact des sinistres potentiels sur les activités,
- la mise en place et respect de mesures préventives,
- l'élaboration et la mise à jour des plans de secours informatique et de continuité d'activité,
- la gestion de crise et le déclenchement des plans de secours et de continuité d'activité,
- la continuité des prestations essentielles externalisées et des fournisseurs clés,
- la formation continue du personnel avec un support actualisé fin 2020 pour tenir compte de l'évolution des stratégies de repli, fortement modifiées suite à la crise sanitaire,
- la vérification des plans par des exercices périodiques,
- l'évaluation périodique du plan de continuité (auto-évaluation, missions de l'Audit Interne).

Lors de la dernière mise à jour de la Police Continuité Groupe effectuée en juillet 2021, une description du plan de réponse à incident Cyber y a été insérée. L'objectif était de le renforcer et de le porter à la connaissance de l'ensemble des parties prenantes afin de les impliquer et de rendre plus efficace le dispositif mis en place. Cette mise à jour

s'est accompagnée de la réalisation d'exercices permettant de le tester et de s'assurer qu'il était maîtrisé par les principaux participants. Ces exercices incluaient des tests de contact à destination des collaborateurs de certaines directions dans l'hypothèse où tout l'IT du Groupe serait hors service, notamment à la suite d'une attaque Cyber.

Sous l'autorité des dirigeants de chaque entité du Groupe concernée, un responsable du plan d'urgence et de poursuite d'activité est chargé de la maintenance des plans, de la formation des collaborateurs et de l'exécution des exercices. Son action est supervisée par le responsable du PUPA de l'ensemble des entités du Groupe.

### La gestion des risques portant sur nos clients

Partenaires bancaires tournés vers leurs clients, les sociétés du Groupe, veillent à accompagner ces derniers dans les épreuves parfois douloureuses qui peuvent résulter de grands événements climatiques (tempêtes, ouragans, inondations etc..) et tout particulièrement dans les zones géographiques ultramarines.

Au-delà de considérations financières, le Groupe prend en considération le facteur humain de l'activité de financement, en accompagnant ses clients et en tenant compte de leur situation personnelle.

# 4 Pilier 4 Prêteur innovant

MMG est déterminé à contribuer à la limitation du réchauffement climatique. Cet engagement se traduit notamment par l'accompagnement de ses clients dans leur transition énergétique.

Le Groupe a ainsi souhaité intégrer les critères environnementaux, sociétaux et de gouvernance (ESG) au cœur de son développement et de ses offres de financement.

My Money Bank, est une banque experte sur le marché du financement des professionnels de l'immobilier. A travers son offre « green », mise en place en 2021, elle propose à ses clients un financement vert et solidaire.

A cet égard, elle met à disposition une offre de services leur permettant d'accéder à des partenaires green-techs, (tels que Longevity Partners, Sitowie, Geosophy, Neo Eco) ou d'être mis en relation avec des entités ou organismes susceptibles de leur attribuer des aides ou des subventions ou/et de faire des dons à des associations ou des sociétés œuvrant pour la transition énergétique et des initiatives

Cette offre s'adresse aux clients professionnels de l'immobilier (marchands de biens, promoteurs) sur l'ensemble des classes d'actifs (résidentiel, bureaux, commerce, logistique), en Ile de France et dans les principales villes françaises. Elle est destinée au financement de projets verts, qu'ils intègrent des travaux permettant une baisse des consommations énergétiques ou des émissions de CO2 de bâtiments ou qu'ils visent à une mise en conformité avec les dernières réglementations environnementales. Cette offre de financement est structurée autour d'une proposition de services dédiés et différenciants qui permettent aux clients d'être accompagnés dans les différentes composantes de projets à caractère vert.

Le Groupe s'est fixé un objectif de 5% de financement vert sur tout nouveau volume 2022. En 2022, 10% des nouveaux engagements de MMB Real Estate étaient éligibles à cette offre de financement vert. L'objectif 2023 sera d'atteindre 15% des nouveaux volumes.

De plus, la ligne d'activité "MMB Real Estate" a développé, en interne en fin d'année 2021, un modèle de notation ESG permettant de mesurer les caractéristiques Environnementale, Sociale et de Gouvernance (critères extra-financiers) pour chaque opération immobilière financée. Ce modèle de notation a été utilisé pour noter les nouveaux dossiers octroyés en 2022 et cet outil continuera à être développé et employé en 2023.

Cet outil de notation contribue à l'amélioration de la gestion et du pilotage des risques ESG au sein de la banque.

## l'electrik

Par ailleurs, les entités ultramarines Sorefi et Somafi-Soguafi se positionnent localement en acteurs responsables avec notamment la poursuite de la promotion du financement des véhicules électriques et hybrides par Sorefi et Somafi-Soguafi, entreprise depuis 2018 à travers la marque « L'Electrik » by Sorefi ou « L'Electrik » by Somafi-Soguafi ».

De plus, les différentes lignes métier du groupe mènent actuellement des réflexions afin de développer de nouvelles propositions de financements pour davantage accompagner les clients du Groupe dans leur transition environnementale.





# 04 Taxonomie

Depuis 2018, la Commission Européenne a pris une série d'engagements et de mesures réglementaires pour financer la croissance durable et réduire ses émissions de gaz à effet de serre pour atteindre la neutralité carbone en 2050 et une baisse de 55% entre 1990 et 2030. En plus des financements publics alloués, la Commission vise à réorienter les financements privés vers des activités plus « durables ». Publié en juin 2020, le Règlement Taxonomie Européenne s'inscrit dans ce cadre. Le texte consiste en un système de classification commun des activités potentiellement et effectivement durables sur le plan environnemental, au regard de 6 objectifs : 2022, à savoir :

- L'atténuation du changement climatique
- L'adaptation au changement climatique
- L'utilisation durable et la protection de l'eau et des ressources marines
- La transition vers une économie circulaire
- La prévention et le contrôle de la pollution
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes

La Taxonomie distingue les activités éligibles des activités alignées. Les activités éligibles correspondent aux activités retenues par le Règlement qui a opéré une sélection des secteurs pouvant contribuer le plus substantiellement aux 6 objectifs environnementaux. Pour le climat, il s'agit des secteurs les plus émissifs de gaz à effet de serre, par exemple le secteur résidentiel et les transports. L'alignement permet de définir, pour une activité éligibile spécifique, la part pouvant être considérée comme « verte » selon le Règlement. Cela implique que cette activité respecte les exigences énumérées spécifiquement pour celle-ci, par secteur (les critères techniques) ; mais aussi que l'activité, en contribuant positivement à un des objectifs environnementaux, ne nuise pas aux 5 autres (principe « DNSH »), et que des garanties sociales minimales soient respectées. En juillet 2021,

la liste des activités éligibles et les critères techniques d'alignement ont été publiés pour les deux premiers objectifs : l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. L'acte délégué relatif à l'article 8, publié en décembre 2021, a précisé le contenu et les modalités de publication des indicateurs.

**Le Règlement s'applique aux entreprises soumises à la publication de la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) en application de la NFRD<sup>4</sup> selon ces différentes phases :**

- Pour l'exercice 2021, les entreprises financières et non-financières doivent publier la part de leurs activités éligibles sur les deux premiers objectifs environnementaux ;
- Pour l'exercice 2022, les entreprises non-financières publieront

leur part d'alignement sur les 6 objectifs environnementaux mais les entreprises financières n'auront qu'à publier leur part d'éligibilité sur ces 6 objectifs ;

- Enfin, pour les exercices 2023 et suivants, les entreprises financières et non financières publieront toutes leur part d'alignement sur les 6 objectifs.

**Reporting de My Money Group**

L'activité de My Money Group consiste à recevoir du public des dépôts ou d'autres fonds remboursables et à octroyer des crédits pour son propre compte. A ce titre, My Money Group doit répondre au règlement Taxonomie en tant qu'entreprise financière et doit publier les indicateurs clés de performance qui ont été définis pour les établissements de crédit.

L'essentiel des activités de My Money Group est concentré sur la clientèle des particuliers, notamment à travers le regroupement de crédits. Le Groupe travaille également avec des entreprises (offre de financement pour les professionnels

de l'immobilier ou financement spécialisé dans les Départements d'Outre-Mer), mais ces expositions sont bien moindres et la grande majorité de ces entreprises ne sont elles-mêmes pas soumises au reporting Taxonomie (car n'étant pas soumises aux obligations de publication de la NFRD). De même, les expositions aux collectivités locales sont marginales. Les expositions aux contreparties visées par la Taxonomie pour My Money Group sont donc très largement concentrées sur les ménages. La part « éligible » repose donc pour l'essentiel sur les regroupements de crédits immobiliers hypothécaires des particuliers.

Les résultats du reporting 2022 sont synthétisés dans le tableau ci-dessous. En conformité avec le règlement Taxonomie et les recommandations de l'EBA, les montants sont reportés en valeur comptable brute (au 31/12/2022) et correspondent aux montants reportés dans le reporting FINREP.

Quelques précisions méthodologiques sont apportées plus bas.

	Montants (€m)	% de l'actif total du bilan	% éligible
<b>Total des actifs du bilan</b>	8 534 465	100%	
<b>Total des expositions aux contreparties visées par la Taxonomie</b>	5 088 249	60%	
<b>Total des expositions aux entreprises non soumises aux obligations de publication de la NFRD</b>	2 465 289	29%	
<b>Prêts interbancaires à vue</b>	241 281	3%	
<b>Portefeuille de négociation</b>	56 596	1%	
<b>Expositions aux administrations centrales, banques centrales et émetteurs supranationaux</b>	121 672	1%	

4. La Non Financial Reporting Directive (NFRD) demande aux grandes entreprises qui sont des entités d'intérêt public dépassant, à la date de clôture de leur bilan, les critères du nombre moyen de 500 salariés sur l'exercice et du total du bilan supérieur à 20 M € ou du montant net du chiffre d'affaires supérieur à 40 M € d'inclure dans le rapport de gestion une déclaration non financière.

	Montants (€m)	% de l'actif couvert	% de l'actif total du bilan	% éligible 2021	% éligible 2022
<b>Total des actifs entrant dans le calcul des ratios</b>	8 356 196	100%	98%		
<b>Expositions aux contreparties visés par la Taxonomie</b>	5 088 249	61%		42%	44%
<b>Dont expositions aux entreprises soumises aux obligations de publication de la NFRD</b>	127 822	2%		0,87%	0,27%
<b>Dont exposition aux ménages</b>	4 929 446	59%		41%	44%
<b>Dont prêts immobiliers commerciaux</b>	3 461 067	41%		41%	41%
<b>Dont prêts pour véhicules à moteur</b>	226 753	3%		0%	3%
<b>Dont expositions aux collectivités locales</b>	30 981	0%		0%	0%
<b>Expositions aux entreprises non soumises aux obligations de publication de la NFRD</b>	2 465 289	30%			
<b>Expositions aux dérivés</b>	166 407		2%		
<b>Prêts interbancaires à vue, trésorerie et autres actifs<sup>5</sup></b>	636 251		7%		

Par rapport à l'année précédente, My Money Group a renforcé son ratio d'éligibilité. Cette augmentation est principalement due à une hausse des prêts aux particuliers (qui sont passés de 4,56bn € à 4,93bn €), renforcée par la prise en compte des prêts pour véhicules à moteur (3% des actifs couverts), inclus dans le calcul de l'éligibilité à partir de 2022. La réduction, bien que marginale, de l'éligibilité des expositions aux entreprises soumises aux obligations de publication de la NFRD est influencée par les résultats d'éligibilité à la Taxonomie des entreprises elles-mêmes.

A partir de 2022, le Groupe a commencé à travailler sur l'analyse de l'alignement de ses expositions, notamment celles aux particuliers (regroupement de crédit hypothécaire et crédit automobile). Ces analyses permettent également d'alimenter les réflexions du Groupe sur l'intégration de critères environ-

nementaux (et plus largement ESG) dans ses relations avec ses clients et contreparties et dans les processus de conception des produits et services de la banque. D'ores et déjà, la filiale My Money Bank, au travers de son activité de financement des professionnels de l'immobilier, propose une offre verte permettant de soutenir les projets de rénovation ou d'acquisition de bâtiments moins émetteurs de CO<sub>2</sub>, en ligne avec l'orientation des financements vers des activités plus durables au sens de la Taxonomie Européenne. De la même façon, les filiales ultramarines Sorefi et Somafi-Soguafi promeuvent le financement de véhicules hybrides et électriques via la marque « L'Electrik » (voir la section dédiée de la DPEF 4) Prêteur Innovant pages 74 et 75).

Enfin, My Money Group n'est pas exposé aux secteurs de l'énergie nucléaire ou du gaz fossile.

Ligne	Activités liées à l'énergie nucléaire	
1.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	NON
2.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	NON
3.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	NON
Activités liées au gaz fossile		
4.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
5.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
6.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON

Ligne	Activités économiques	Montant	Pourcentage
1.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%
2.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 2 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%
3.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 3 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%
4.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 4 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%
5.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 5 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%
6.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 6 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%
7.	Montant et proportion des autres activités économiques non éligibles à la taxonomie et non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%
8.	Montant total et proportion totale des activités économiques non éligibles à la taxonomie au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%

5. Actifs tangibles, actifs intangibles, actifs d'impôt, autres actifs, actifs non courants et groupes destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente, et provisions

Ligne	Activités économiques	Proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		(CCM+CCA)		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique CCA	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
2.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
3.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
4.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
5.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
6.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
7.	Montant et proportion des autres activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
8.	Montant total et proportion totale des activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%



05

Note  
Méthodologique

## Périmètre de la présente déclaration :

Le périmètre de la présente déclaration est celui de la consolidation formée par la compagnie financière holding Promontoria MMB et l'ensemble de ses filiales opérationnelles existantes au 31 décembre 2022, à savoir :

- My Money Bank,
- Banque des Caraïbes,
- Somafi-Soguafi,
- Sorefi,
- SLMB,
- MMB SCF,
- BESV Courtage.

### Pertinence des données communiquées

La déclaration de performance extra-financière du Groupe, ne porte que sur les risques, enjeux et opportunités pertinents au regard de son modèle d'affaires.

### Description des politiques appliquées :

Pour chaque risque significatif est présentée une description des politiques mises en œuvre pour prévenir, identifier ou atténuer leur survenance.

### Indicateurs sur le nombre et le pourcentage de collaborateurs ayant suivi la formation dédiée RGPD

Le taux de complétude est calculé en faisant la différence entre le nombre de collaborateurs ayant réalisé la formation et la totalité des collaborateurs du Groupe. Sont pris en compte les collaborateurs internes (cdd, cdi, contrat professionnels, stagiaires, intérimaires, prestataires externes). Sont exclus les mandataires et les collaborateurs inactifs (congrés maternité, congrés sabbatiques, arrêts longue durée).

### Indicateurs sociaux

#### Net promoter Score :

Le ENPS (Employee Net Promoter Score) reprend le même calcul que le NPS, appliqué aux collaborateurs. L'ensemble de nos collaborateurs (tous contrats confondus, stagiaires compris) répondent donc régulièrement à la question "Quelle est la probabilité que vous recommandiez votre entreprise à un ami ou un collègue ?", avec une échelle de réponse de 1 à 10. Le calcul du eNPS se fait en soustrayant le pourcentage de collaborateurs ayant donné une note inférieure à 6 (les non-ambassadeurs) du pourcentage des collaborateurs ayant répondu 9 ou 10 (les ambassadeurs), les collaborateurs ayant répondu 7 ou 8 étant considérés comme passifs.

#### Répartition des salariés par âge, sexe et moyenne d'âge :

Les graphiques représentant la répartition des salariés présents au 31 décembre 2022 par âge et sexe comprennent tous les collaborateurs, exclusion faite des stagiaires et mandataires sociaux.

#### Nombre total d'heures de formation :

Le nombre total d'heures de formation comprend les formations effectuées par l'ensemble des salariés et excluent les alternants et stagiaires.

#### Nombre de recrutements (CDD, CDI) :

Le nombre de recrutements comprend les recrutements des salariés de My Money Bank et ses filiales et de la Banque des Caraïbes, hors alternants et stagiaires.

#### Nombre de salariés bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés :

Cet indicateur comptabilise les salariés bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés au sein de toutes les entités du Groupe, tous contrats confondus.

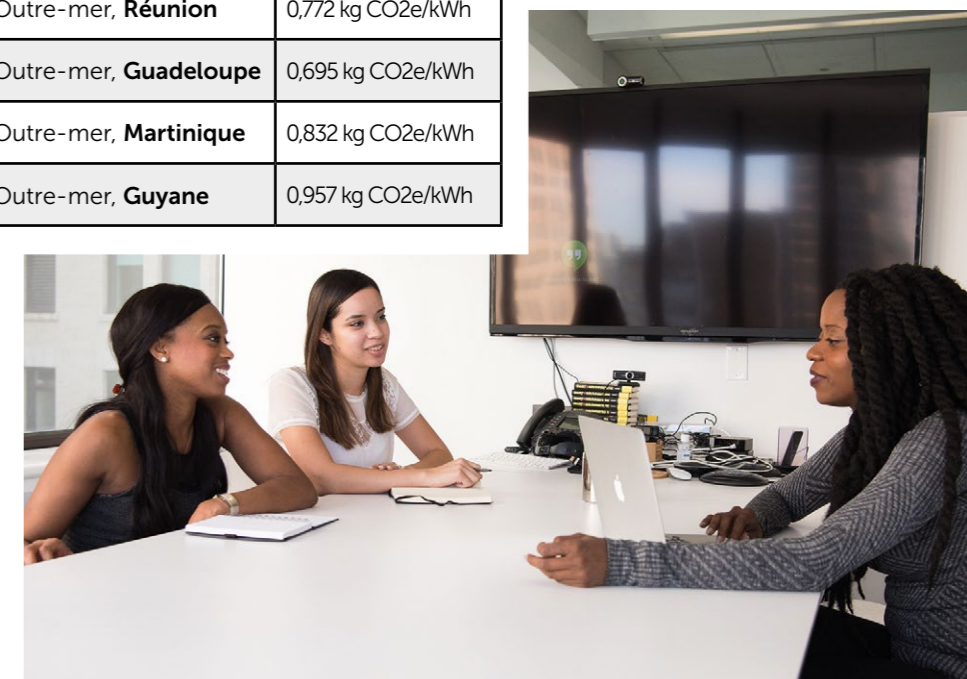
### Indicateurs énergétiques :

Le scope retenu pour le bilan Carbone du Groupe correspond aux scopes 1 et 2.

#### Consommation d'électricité

La consommation d'électricité de l'ensemble des sociétés du Groupe, a été calculée sur la base des facturations émises pour l'année 2022. Pour l'entité BDC, certains mois de consommation ont été estimés du fait de factures non disponibles, sur la base de la moyenne de la consommation des autres mois.

Electricité – mix moyen – consommation – France continentale	0,0569 kg CO2e/kWh
Electricité – mix moyen – consommation – Outre-mer, Réunion	0,772 kg CO2e/kWh
Electricité – mix moyen – consommation – Outre-mer, Guadeloupe	0,695 kg CO2e/kWh
Electricité – mix moyen – consommation – Outre-mer, Martinique	0,832 kg CO2e/kWh
Electricité – mix moyen – consommation – Outre-mer, Guyane	0,957 kg CO2e/kWh



### Consommation de carburant

Le calcul de la consommation de carburant des entités du Groupe a été effectué sur la base de la consommation effective des litres de carburant consommés sur l'exercice écoulé par les véhicules de fonction. Les facteurs de conversion utilisés pour calculer les émissions de gaz à effet de serre associées sont issus de la Base Carbone ADEME.

A noter que les consommations de carburants de l'entité BDC n'ont pas été prises en compte dans le calcul de la consommation du groupe du fait d'une absence de reporting sur ces données. Un outil de suivi a été mis en place à partir du 1er janvier 2023.

<b>Essence</b> – Supercarburant sans plomb (95, 95-E10, 98) – <b>France continentale</b>	2,7 kgCO <sub>2</sub> e/litre
<b>Essence</b> – Supercarburant sans plomb (95, 95-E10, 98) – <b>Réunion</b>	2,90 kgCO <sub>2</sub> e/litre
<b>Essence</b> – Supercarburant sans plomb (95, 95-E10, 98) – <b>Guadeloupe, Martinique, Guyane</b>	2,84 kgCO <sub>2</sub> e/litre
<b>Diesel</b> – Gazole non routier – <b>Réunion</b>	3,04 kgCO <sub>2</sub> e/litre
<b>Diesel</b> – Gazole non routier – <b>Guadeloupe, Martinique, Guyane</b>	2,95 kgCO <sub>2</sub> e/litre
<b>Diesel</b> – Gazole non routier – <b>France continentale</b>	3,04 kgCO <sub>2</sub> e/litre

### Déplacements terrestres et aériens

Le calcul des émissions de CO<sub>2</sub> des entités du Groupe a été effectué sur la base des montants des notes de frais soumises en 2022 (Montants HT ou montants TTC lorsque le montant HT n'est pas disponible). Les facteurs de conversion utilisés sont issus de la base carbone ADEME.

A noter que les déplacements de l'entité BDC n'ont pas été pris en compte dans le calcul des émissions du groupe du fait de l'absence de reporting sur ces données.

Un outil de suivi a été mis en place à partir du 1er janvier 2023.

<b>Service / transport terrestre</b> – <b>France continentale</b>	560 kgCO <sub>2</sub> e/k€
<b>Service / Transport aérien</b> – <b>France continentale</b>	1.19e+3 kgCO <sub>2</sub> e/k€

### Taxonomie

Les éléments ci-après apportent des informations contextuelles venant étayer les indicateurs quantitatifs et précisant l'éventail des actifs et activités couverts par les indicateurs publiés au Chapitre III, les sources des données et leurs éventuelles limites. Les éléments entre guillemets reprennent les items de l'annexe VI du Règlement Taxonomie.

#### Concernant les particuliers (« ménages »), les montants reportés correspondent aux expositions suivantes :

- « Prêts immobiliers résidentiels » : pour My Money Group, ces prêts concernent les rachats et regroupements de crédits cautionnés par un bien immobilier ou un Crédit Logement. Il a été considéré que le regroupement de plusieurs crédits par My Money Group (y compris non immobiliers) s'intégrait à cette catégorie d'actif, tant qu'une caution immobilière sous-jacente était existante. La construction et les activités immobilières étant directement visées par la Taxonomie pour les objectifs climatiques, ces montants sont reportés comme éligibles.

- « Véhicules à moteur » : pour My Money Group, ces prêts correspondent aux prêts automobiles. Ces prêts constituent une part importante de l'activité de prêts aux particuliers pour les filiales en Outre-mer de My Money Group. En conformité avec le Règlement délégué (UE) 2021/2178, seuls les encours produits après 2022 sont reportés.

- « Autres » : les autres prêts ne sont pas affectés et les clients peuvent en disposer comme bon leur semble et il est notamment impossible à l'heure actuelle d'identifier

les prêts « à la rénovation de bâtiments ». Ces encours non affectés ne sont donc pas éligibles.

Concernant les collectivités locales (« financement d'administrations locales »), une partie des financements de la Banque des Caraïbes y est exposée. Ces financements sont cependant minoritaires et concernent principalement des prêts non dédiés (fourniture de trésorerie) aux hôpitaux, communes et communautés de communes. Il a été considéré qu'il ne s'agissait pas de financements spécialisés et ces montants ont été considérés comme non éligibles.

Enfin, concernant les entreprises, la majorité des activités de My Money Group se concentre sur des TPE/PME, ce qui explique la faible exposition aux entreprises NFRD (« Entreprises financières et non financières soumises aux obligations de publication de la NFRD ») et la faible part d'éligibilité au sein du portefeuille entreprises. La majorité du montant découlant des expositions aux entreprises NFRD repose sur les titres de créances dans lesquels le Groupe investit notamment pour la gestion de sa liquidité. L'éligibilité de ces titres de créances est reportée sur la base des ratios d'éligibilité publiées par les contreparties de ces investissements.

#### Choix de l'organisme tiers indépendant :

La société Promontoria MMB a désigné KPMG S.A. en qualité d'organisme tiers indépendant chargé de vérifier, conformément aux dispositions de l'article R.225-105-2 du Code de commerce, la conformité de la présente déclaration de performance extra-financière ainsi que la sincérité des informations contenues pour l'exercice 2022.

Le rapport établi par KPMG en sa qualité d'organisme tiers indépendant figure en Annexe de la présente déclaration de performance extra-financière.

Ce tableau reprend les principaux indicateurs de performance suivis en 2022 par le Groupe. Avec sa nouvelle stratégie RSE formalisée et dans la perspective de la mise en place des futurs reportings CSRD, le Groupe a identifié de nouveaux indicateurs à suivre qui seront progressivement mis en place et inclus dans la prochaine DPEF.

Catégorie	Risques Extra-Financiers	Politiques/Actions mises en œuvre	Libellés/Indicateurs	Indicateurs N-2 Arrêté au 13/12/20	Indicateurs N-1 Arrêté au 13/12/21	Indicateurs N Arrêté au 13/12/22	Pages
Employeur engagé	Attractivité et rétentions des talents	Politique de recrutement : dont Politique Cooptation «My Best Colleague»	Nombre de recrutements:	My Money Bank : 21 CDI et 1 CDD Filiales Outre-mer : 9 CDI et 3 CDD My Partner Bank : 9 CDI et 3 CDD	My Money Bank : 54 CDI et 10 CDD Filiales Outre-mer : 8 CDI et 3 CDD My Partner Bank : 17 CDI et 10 CDD	My Money Bank : 102 CDI et 5 CDD Filiales Outre-mer : 3 CDI et 6 CDD My Partner Bank : 40 CDI et 3 CDD	43
		Politique de rémunération :	Effectif total et répartition par âge et par sexe - Moyenne d'âge des salariés		Voir graphiques dans la DPEF		43-44
			Négociation NAO		Budget de 1% la masse salariale 1,3% pour BdC	Budget de 1,6% de la masse salariale 0,8% pour la BdC	44
			Augmentation salariale		Près de 92%	Près de 86%	44
		Politique de rémunération : Réduction de l'écart salarial entre hommes et femmes	Index égalité professionnelle		MMB : 90 points Somafi-Soguafi : 89 points Sorefi : 93 points BdC : 84 points	MMB : 85 points Somafi-Soguafi : 91 points Sorefi : 89 points BdC : 89 points	44
		Rétention des talents : développement du dispositif de reconnaissance	Nombre d'awards attribués :	Près de 180 «awards»	Près de 250 «awards»	Près de 218 «awards»	44-45
		Formation et accompagnement : suivi du nombre total d'heures de formation	Nombre total d'heures de formation :	5 500 heures	16 594 heures	14 000 heures	45-46
	Engagement des salariés	Revue de performance : solution «Talentsoft» pour le suivi de performance et des objectifs individuels					46
		Dialogue social et accords collectifs : NAO signé en 2022					46
		Mesure de l'engagement des collaborateurs	eNPS : Employee Net Promoter Score	NA	21	21	48
		Remerciement ou félicitation des collaborateurs entre eux	Nombres de superlikes envoyés	NA	3600	4215	48
		Bien être général : Enquêtes régulières auprès des collaborateurs via l'outil Supermood					
	Diversité et égalité des chances	Mesures en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap (nombre de salariés déclarés détenteurs d'une RQTH)	Nombre de salariés déclarés détenteurs d'une RQTH	Total de 13 salariés	Total de 17 salariés	Total de 23 salariés	49
		Communauté Mix My Group	Action de Promotion sur la Diversité et l'inclusion et formation dédiée pour les femmes				38-39



Catégorie	Risques Extra-Financiers	Politiques/Actions mises en œuvre	Libellés/Indicateurs	Indicateurs N-2 Arrêté au 13/12/20	Indicateurs N-1 Arrêté au 13/12/21	Indicateurs N Arrêté au 13/12/22	Pages
Partenaire Éthique	Distribution Responsable des Produits	Dispositif de veille juridique et réglementaire : maintien du suivi trimestriel du RiskAppetite des entités réglementées					53
		Formation des collaborateurs et des intermédiaires : mise en place et suivi de modules renforcés (anticorruption, LCB-FT et sanctions économiques)	Pourcentage de collaborateurs ayant suivis le modul e-learning dédié à la sensibilisation au RGPD	90% des salariés formés 100% des membres des différents Conseils d'administration du Groupe	86% des collaborateurs 94% à l'horizon du 1er trimestre 2022	94% des collaborateurs	54
		Dispositifs de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme, la corruption, l'évasion fiscale : poursuite de l'harmonisation des polices et procédures au sein du Groupe					55-56
		Dispositif «Ombuds» d'alerte et de médiation interne					
	La protection des données et de la cybersécurité	Mesures en faveur de la protection des données et de la sécurité informatique : renforcement de l'homogénéisation et de consolidation des process					60
		Un Délégué à la protection des données (DPO) pour chaque entité réglementée					60
		Existence d'un Comité Data Privacy Groupe					
La performance informatique	Déploiement d'un dispositif digitalisé pour digitaliser la gestion opérationnelle pour la BU MMB Real Estate				Mise en place	61	
Acteur Climatique	La préoccupation environnementale	Bilan carbone de MMG		NA	NA	réalisé sur l'année	64-65
		Signature de la Charte Ecowatt en 2022		NA	NA	Signé	67
	La non-adaptation de l'activité aux enjeux environnementaux	Politique de performance énergétique des locaux	Émission de CO2 liées aux consommations d'électricité	1.092.915 kWh, soit 326,58 tonnes de CO2	1.696.154 kWh, soit 892,37 tonnes eq. CO2	1.552.465 kWh, soit 651 tonnes eq.CO2	69
		Consommation d'énergie	Émission de CO2 liées aux déplacements professionnels (voiture)	329,66 tonnes de CO2	261,54 tonnes de CO2 (hors Banques des Caraïbes)	320,32 tonnes de CO2 (hors Banques des Caraïbes)	69
		Politique de consommation responsable	Autres déplacements terrestres Déplacements aériens	NA	NA	79,67 tonnes de eq.CO2 445,08 tonnes de eq.CO2	70
	Les risques physiques liés aux événements climatiques violents	Dispositifs d'adaptation en cas d'alerte météorologique		Suivi et mise à jour périodiques du plan d'urgence et de poursuite d'activité (PUPA)			72
Prêteur innovant	Limitation du réchauffement climatique et accompagnement des clients dans leur transition énergétique	Offre de financement «green» pour les clients MMB Real Estate	% de crédits verts octroyés			10% des financements octroyés par MMB Real Estate	74
		Notation ESG des clients MMB RE (développé fin 2021)	% de dossiers notés			68% de nouveaux dossiers notés	74-75



**KPMG S.A.**  
**Siège social**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

## Promontoria MMB S.A.S.

### **Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière**

Exercice clos le 31 décembre 2022  
Promontoria MMB S.A.S.  
20, avenue André Prothin, 92063 Paris - La Défense  
*Ce rapport contient 9 pages*



**Promontoria MMB S.A.S.**  
*Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant,  
sur la déclaration consolidée de performance extra-financière  
Paris-La Défense, le 12 mai 2023*

**Promontoria MMB S.A.S.**

Siège social : 20, avenue André Prothin, 92063 Paris - La Défense

**Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière**

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société (ci-après « entité ») désigné organisme tiers indépendant ou OTI (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1884<sup>1</sup>, nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion du Groupe en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

**Conclusion**

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la Déclaration est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

---

<sup>1</sup> Accréditation Cofrac Inspection, n°3-1884, portée disponible sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)



## **Préparation de la déclaration de performance extra-financière**

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration (ou disponibles sur le site internet ou sur demande au siège de l'entité).

## **Limites inhérentes à la préparation des Informations**

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

## **Responsabilité de l'entité**

Il appartient à la direction de :

- sélectionner ou établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- préparer une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant ; ainsi que
- mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie par le Conseil d'administration.



## **Responsabilité du commissaire aux comptes désigné OTI**

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte));
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

## **Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable**

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, notamment l'avis technique de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, *Intervention du commissaire aux comptes, intervention de l'OTI – Déclaration de performance extra-financière*, tenant lieu de programme de vérification, et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée)<sup>2</sup>.

---

<sup>2</sup> ISAE 3000 (révisée) - *Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*



## **Indépendance et contrôle qualité**

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

## **Moyens et ressources**

Nos travaux ont mobilisé les compétences de six personnes et se sont déroulés entre février et mai 2023 sur une durée totale d'intervention de trois semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

## **Nature et étendue des travaux**

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2<sup>ème</sup> alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné,



les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services, ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;

- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
  - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
  - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe. Pour certains risques<sup>3</sup>, nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au siège de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités<sup>4</sup>.
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16, avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe, nous avons mis en œuvre :
  - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
  - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices<sup>4</sup> et couvrent entre 39% et 100% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

---

<sup>3</sup> Engagement des salariés, Distribution responsable des produits, La protection des données et la cybersécurité, La performance informatique, Les risques physiques liés aux événements climatiques violents, La préoccupation environnementale, Limitation et réchauffement climatique et accompagnement des clients dans leur transition énergétique.

<sup>4</sup> My money Bank S.A., Somafi-Sogafi S.A.



**Promontoria MMB S.A.S.**  
*Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant,  
sur la déclaration consolidée de performance extra-financière  
Paris-La Défense, le 12 mai 2023*

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Paris-La Défense, le 12 mai 2023

KPMG S.A.

Nicolas Bourhis  
Associé

Arnaud Bourdeille  
Associé

Anne Garans  
Expert ESG





## **Annexe**

---

### **Informations qualitatives (actions et résultats) considérées les plus importantes**

---

Dispositif mis en place pour favoriser le dialogue entre la Direction et les collaborateurs

---

Accord d'entreprise en faveur de l'égalité professionnelle

---

Système de remerciement et d'encouragement des collaborateurs

---

Actions en faveur de l'insertion des personnes en situation de handicap

---

Dispositif de traitement des déchets en vue de leur recyclage

---

Mesures en faveur de la mise en place de Plan d'Urgence et de Poursuite d'Activité (PUPA)

---

Dispositifs de financement en faveur de la croissance verte et de la transition énergétique

---

Procédures mises en place en matière de bonne conduite des affaires et de lutte contre la corruption

---

Politiques mises en place pour garantir l'accessibilité des produits et services à l'ensemble des clients

---

Actions en faveur de la protection des données

---



**Promontoria MMB S.A.S.**  
*Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant,  
sur la déclaration consolidée de performance extra-financière  
Paris-La Défense, le 12 mai 2023*

---

## **Indicateurs clés de performance et autres résultats quantitatifs considérés les plus importants**

---

Effectif total et répartition par âge et par sexe

---

Nombre total d'heures de formation

---

Nombre de recrutements (CDD et CDI)

---

Net Promoter Score

---

Nombre de salariés déclarés détenteurs d'une RQTH

---

Consommation d'électricité

---

Emissions de CO<sub>2</sub> liées aux consommations d'électricité

---

Emissions de CO<sub>2</sub> liées aux déplacements professionnels (voiture et autres déplacements terrestres et aériens)

---

Pourcentage de collaborateurs ayant suivi le module e-learning RGPD

---

  
mymoneygroup

